

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

MINISTÈRE D'ÉTAT

SERVICE INFORMATION ET PRESSE

BULLETIN DE DOCUMENTATION



25^e Année

31 juillet 1969

N^o 8

SOMMAIRE

1) Mémorial (mois de juin et de juillet)	2
2) Chambre des Députés (mois de juin et de juillet)	4
3) La Fête Nationale Luxembourgeoise	6
4) La Position du Grand-Duché concernant les Problèmes de la Sécurité Européenne	9
5) Le Remembrance Day 1969	12
6) Le Jubilé Episcopal et Sacerdotal de Monseigneur Léon Lommel, Evêque de Luxembourg	13
7) Le Commerce Extérieur du Grand-Duché	15
8) Nouvelles de la Cour (mois de juin et de juillet)	18
9) Conseil de Gouvernement (mois de juin et de juillet)	18
10) Nouvelles diverses	20
11) Le Mois en Luxembourg (mois de juin et de juillet)	32

Mémorial

Mois de juin

Ministère d'Etat.

La loi du 14 juin 1969 porte création d'un Service Central des Imprimés et des Fournitures de bureau de l'Etat. (page 794)

*

Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur.

La loi du 30 mai 1969 porte approbation de la Convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume des Pays-Bas tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, ainsi que du Protocole final, signés à La Haye, le 8 mai 1968. (page 754)

La loi du 30 mai 1969 porte approbation de la Convention N° 103 concernant la protection de la maternité, adoptée par la Conférence Internationale du Travail, en sa 35^e session, le 28 juin 1952. (page 770)

La loi du 30 mai 1969 porte approbation de l'Accord relatif aux transports aériens entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République Populaire Hongroise, signé à Budapest, le 3 novembre 1964 et de l'Accord relatif aux transports aériens entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République Populaire de Bulgarie, signé à Sofia, le 8 mai 1965. (page 778)

Un règlement grand-ducal du 5 juin 1969 soumet à licence l'exportation de certaines marchandises. (page 789)

La loi du 10 juin 1969 porte approbation de la Convention entre la Belgique, la République Fédérale d'Allemagne, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas, pour l'assistance mutuelle entre les administrations douanières respectives et du Protocole additionnel signés à Rome, le 7 septembre 1967. (page 821)

*

Ministère de l'Economie Nationale, des Classes Moyennes et du Tourisme.

Un règlement grand-ducal du 20 juin 1969 fixe un prix de vente maximum aux consommateurs pour les briquettes de lignite. (page 834)

Un règlement grand-ducal du 27 juin 1969 concerne les prix de vente du lait et de la crème fraîche. (page 835)

*

Ministère de l'Education Nationale.

La loi du 18 juin 1969 concerne l'enseignement supérieur et l'homologation des titres et grades étrangers d'enseignement supérieur. (page 796)

Un règlement ministériel du 3 juin 1969 concerne les examens pour l'obtention du brevet de maîtresse d'enseignement ménager familial. (page 833)

*

Ministère de la Famille, de la Jeunesse, de la Solidarité Sociale et de la Santé Publique.

Un règlement grand-ducal du 3 juin 1969 a pour objet de compléter le règlement grand-ducal du 30 septembre 1968, déterminant la composition du Conseil arbitral et du Conseil supérieur des assurances sociales en exécution de l'article 33 de la loi du 29 avril 1964 concernant les prestations familiales (page 788)

Un règlement grand-ducal du 10 juin 1969 porte nouvelle fixation des limites de revenu annuel garanties par le Fonds national de solidarité.

Un règlement grand-ducal du 20 juin 1969 porte exécution des articles 1^{er} et 5 de la loi du 18 novembre 1967 portant réglementation de certaines professions paramédicales en ce qui concerne la profession d'infirmier.

*

Ministère des Finances.

La loi du 5 juin 1969 autorise la vente de gré à gré 1) d'un terrain domanial situé à Wiltz, 2) d'un terrain dépendant du domaine curial de Bettendorf. (page 776)

La loi du 16 juin 1969 modifie la taxe de consommation sur l'alcool éthylique. (page 829)

La loi du 16 juin 1969 autorise l'aliénation d'immeubles domaniaux. (page 830)

La loi du 16 juin 1969 autorise l'aliénation 1) des terrains ayant constitué la plateforme de la ligne de chemin de fer désaffectée de Cruchten à Larochette, 2) d'une partie d'une parcelle domaniale sise commune de Sandweiler, 3) d'une parcelle appartenant au douaire de Born. (page 831)

*

Ministère de la Justice.

La loi du 18 juin 1969 modifie l'article 42 du Code civil. (page 834)

*

Ministère des Transports et de l'Energie.

La loi du 5 juin 1969 complète et modifie l'article 5 de la loi du 22 juillet 1963 relative à l'aménagement et à l'exploitation d'un port fluvial sur la Moselle. (page 794)

Mois de juillet

Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur.

La loi du 10 juin 1969 porte approbation de l'Arrangement international sur les céréales de 1967, fait à Rome le 18 août 1967 et comprenant 1. la Convention relative au commerce du blé, 2. la Convention relative à l'aide alimentaire. (page 854)

La loi du 27 juin 1969 modifie la loi du 5 août 1963 concernant l'importation, l'exportation et le transit des marchandises. (page 902)

La loi du 15 juillet 1969 porte approbation du Cinquième Protocole, signé à La Haye le 29 avril 1968, à la Convention portant unification des droits d'accise et de la rétribution pour la garantie des ouvrages en métaux précieux entre le Royaume de Belgique, le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume des Pays-Bas, signée à La Haye le 18 février 1950. (page 919)

*

Ministère de l'Agriculture et de la Viticulture.

Un règlement grand-ducal du 30 juin 1969 fixe les modalités d'exécution des règlements n° 1619/68/CEE du Conseil et n° 95/69/CEE de la Commission, concernant la commercialisation des œufs. (page 847)

Un règlement ministériel du 16 juin 1969 remplace le règlement ministériel du 20 février 1968 fixant les prix unitaires moyens pour différentes catégories de machines et de matériel agricoles figurant à l'annexe A du règlement grand-ducal du 18 février 1966 fixant les critères et conditions applicables aux aides financières prévues à la loi d'orientation agricole du 23 avril 1965. (page 886)

Un règlement ministériel du 17 juillet 1969 fixe la date limite d'arrachage ou de destruction des fanes de pommes de terre des cultures destinées à la production de plants pour l'année 1969. (page 927)

Un règlement ministériel du 17 juillet 1969 fixe les variétés et classes de pommes de terre qui font l'objet, après destruction des fanes, d'un prélèvement d'échantillons, en vue d'un test complémentaire de contrôle au laboratoire. (page 927)

*

Ministère de l'Economie Nationale, des Classes Moyennes et du Tourisme.

Un règlement grand-ducal du 15 juillet 1969 fixe des prix de vente maxima aux consommateurs pour les combustibles minéraux solides destinés à l'usage domestique. (page 924)

*

Ministère de l'Education Nationale.

Un règlement grand-ducal du 18 juin 1969 porte création d'un Collège d'enseignement moyen à Ettelbruck. (page 842)

Un règlement grand-ducal du 18 juin 1969 porte création d'un Collège d'enseignement moyen à Grevenmacher avec dépendance à Remich. (page 843)

Un règlement grand-ducal du 18 juin 1969 porte création d'un Collège d'enseignement moyen à Wiltz avec dépendances à Clervaux et à Troisvierges (page 843)

Un règlement grand-ducal du 7 juillet 1969 concerne l'organisation scientifique des Cours Universitaires, les programmes de l'enseignement et les modalités des examens. (page 896)

Un règlement grand-ducal du 27 juin 1969 porte création de classes mixtes au Lycée classique de Diekirch, au Lycée classique d'Echternach et au Nouveau Lycée de Luxembourg. (page 914)

*

Ministère de l'Education Physique et des Sports.

Un règlement ministériel du 20 mai 1969 établit le programme d'équipement sportif en exécution de la loi du 11 novembre 1968 autorisant le Gouvernement à subventionner l'exécution d'un programme quinquennal d'équipement sportif communal et intercommunal. (page 838)

Un règlement ministériel du 11 juin 1969 fixe les critères et modalités d'après lesquels sont subventionnés les projets d'équipement sportif des communes ou des syndicats intercommunaux inscrits dans le programme d'équipement sportif établi par le règlement ministériel du 20 mai 1969 et approuvé par le règlement du Gouvernement en Conseil du 23 mai 1969. (page 839)

*

Ministère des Finances.

Un règlement grand-ducal du 18 juin 1969 concerne les délais pour le paiement des droits d'entrée et des droits d'accise dus sur les marchandises importées et pour le paiement des droits d'accise sur les produits indigènes. (page 844)

Un règlement grand-ducal du 27 juin 1969 complète les mesures d'exécution de l'art. 137, al. 2, litt. a et b de la loi concernant l'impôt sur le revenu. (page 844)

Un règlement grand-ducal du 30 juin 1969 fixe les quotes-parts terminales et de transit luxembourgeoises pour les services télégraphique, télex et téléphonique internationaux. (page 845)

Un règlement ministériel du 27 juin 1969 concerne le régime d'accise des sucres. (page 895)

La loi du 7 juillet 1969 a pour objet de modifier certaines dispositions de la législation sur le régime des cabarets. (page 903)

Un règlement grand-ducal du 11 juillet 1969 modifie le règlement grand-ducal du 25 avril 1964

portant désignation de trois emplois à attributions particulières du cadre moyen du rédacteur de l'administration des contributions et des accises. (page 918)

Un règlement grand-ducal du 15 juillet 1969 complète le règlement grand-ducal du 26 mars 1969 portant exécution de l'article 137, al. 2, lettre h, de la loi concernant l'impôt sur le revenu. (page 936)

*

Ministère de la Fonction Publique.

La loi du 1^{er} juillet 1969 prévoit un examen de promotion réduit pour des fonctionnaires ayant atteint un certain âge. (page 902)

*

Ministère de la Force Publique.

Un règlement grand-ducal du 11 juillet 1969 fixe le mode de préparation des volontaires aux carrières inférieures de la gendarmerie et de la police et les conditions de nomination aux grades de gendarme et d'agent de police. (page 921)

*

Ministère de l'Intérieur.

Un règlement grand-ducal du 27 juin 1969 prévoit une nouvelle session d'examens de promotion à programme réduit pour les fonctionnaires communaux de la carrière de l'expéditionnaire et de l'expéditionnaire technique. (page 893)

La loi du 15 juillet 1969 réorganise les secrétariats des commissariats de district. (page 930)

*

Ministère de la Justice.

La loi du 9 juillet 1969 est relative aux donations mutuelles entre époux et aux clauses de réversibilité. (page 914)

La loi du 9 juillet 1969 a pour objet de modifier et de compléter les articles 815, 832, 866, 2103(3) et 2109 du code civil. (page 915)

*

Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale.

Un règlement grand-ducal du 27 juin 1969 porte nouvelle fixation du maximum de rémunération servant de base pour le calcul des cotisations dues à la caisse de pension des employés privés. (page 891)

La loi du 11 juillet 1969 porte nouvelle fixation du taux du salaire social minimum. (page 909)

La loi du 28 juillet 1969 a pour objet a) de modifier et de compléter différentes dispositions du code des assurances sociales et de la loi modifiée du 29 août 1951 ayant pour objet la réforme de l'assurance pension des employés privés ; b) de porter ajustement des pensions prévues par le code des assurances sociales et de la législation de l'assurance pension des employés privés au niveau moyen de salaires de 1965. (page 931)

La loi du 28 juillet 1969 concerne l'achat rétroactif de périodes d'assurance auprès des différents régimes de pension contributifs. (page 934)

Chambre des Députés

Mois de juin

2 juin : Réunion de la Commission des Affaires Etrangères.

3 juin : Réunion de la Commission Juridique.

4 juin : 30^e séance publique. — Analyse des pièces. — Dépôt de deux projets de loi. — Projet de loi ayant pour objet de modifier certaines dispositions de la législation sur le régime des cabarets (N^o 1315). Rapport de la commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote du texte. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote. — Projet de loi portant réorganisation des secrétariats des commissariats de district (N^o 1273). Rapport de la commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote du texte.

Réunion de la Commission des Finances et du Budget.

5 juin : 31^e séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Présentation d'une liste de trois can-

didats au poste vacant de conseiller d'Etat. — Projet de loi portant réorganisation des commissariats de district (N^o 1273). Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Dépôt d'un projet de loi. — Questions posées au Gouvernement. — Les demandes en naturalisation. Listes arrêtées au 16 et 18 octobre 1968. Examen des demandes. — Les naturalisations. Proclamation du vote. — Projet de loi portant approbation du 5^e protocole signé à La Haye le 29 avril 1968, à la convention portant unification des droits d'accise et de la rétribution pour la garantie des ouvrages en métaux précieux entre le royaume de Belgique, le Grand-Duché de Luxembourg et le royaume des Pays-Bas, signée à La Haye le 18 février 1950 (N^o 1358). Rapport de la commission spéciale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel.

Réunion de la Commission des Affaires Sociales.

- 6 juin : Réunion de la Commission des Finances et du Budget. — Réunion de la Commission des Affaires Economiques.
- 9 juin : Réunion de la Commission des Traitements.
- 10 juin : Réunion du Bureau de la Chambre. — Réunion de la Commission Juridique. — Réunion de la Commission des Pétitions.
- 11 juin : Réunion de la Commission des Finances et du Budget. — Réunion de la Commission des Affaires Economiques.
- 12 juin : Réunion de la Commission des Comptes. — Réunion de la Commission des Affaires Etrangères.
- 13 juin : Réunion de la Commission des Finances et du Budget.
- 16 juin : Réunion de la Commission des Affaires Sociales.
- 17 juin : Réunion de la Commission des Finances et du Budget. — Réunion de la Commission des Affaires Economiques.
- 18 juin : 32^e séance publique. — Analyse des pièces. — Règlement des travaux futurs de la Chambre. — Dépôt d'une proposition de loi. — Interpellation de l'honorable M. Useldinger concernant la convocation d'une conférence sur la sécurité européenne. — Projet de loi relatif aux donations mutuelles entre époux et aux clauses de réversibilité (N° 1325). Rapport de la commission juridique. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel.
- 19 juin : 33^e séance publique. — Lecture d'une proposition de loi. — a) Projet de loi portant approbation de l'Accord entre la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg, d'une part, et la République Populaire de Bulgarie, d'autre part, concernant l'indemnisation des intérêts belges et luxembourgeois en Bulgarie, signé à Sofia, le 25 février 1965; b) Projet de loi portant approbation de l'Accord signé à Luxembourg le 7 février 1968, entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Belgique, réglant l'exécution de l'Accord entre la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg,

d'une part, et la République Populaire de Bulgarie, d'autre part, concernant l'indemnisation des intérêts belges et luxembourgeois en Bulgarie, signé à Sofia, le 25 février 1965 (N° 1360). Rapport de la commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des textes. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote. — Projet de loi portant approbation des Accords et Protocoles relatifs à la création d'une association entre la Communauté Economique Européenne et la République Unie de Tanzanie, la République de l'Ouganda et la République du Kenia, signés à Arusha, le 26 juillet 1968 (N° 1362). Rapport de la commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote du texte. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote. — Projet de loi portant approbation de la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement, adoptée par la Conférence Générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, à Paris, le 14 décembre 1968 (N° 1123). Rapport de la commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote du texte. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote.

Réunion de la Commission du Travail. — Réunion de la Commission des Comptes.

- 24 juin : Réunion de la Commission des Affaires Sociales.
- 25 juin : 34^e séance publique. — Analyse des pièces. — Projet de loi ayant pour objet de modifier et de compléter les articles 815, 832, 866, 2103 et 2109 du code civil (N° 1264). Rapport de la commission spéciale. Discussion générale. Second vote constitutionnel. — Projet de loi portant nouvelle fixation du taux du salaire social minimum (N° 1365). Rapport de la commission spéciale. Discussion générale. — Dépôt d'un projet de loi. — Projet de loi portant nouvelle fixation du taux du salaire minimum (N° 1365). Discussion générale (suite).
- 26 juin : 35^e séance publique. — Projet de loi portant nouvelle fixation du taux du salaire social minimum (N° 1365). Continuation de la discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel.
- 27 juin : Réunion de la Commission des Affaires Sociales.

Mois de juillet

- 1^{er} juillet : 36^e séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Projet de loi concernant la taxe sur la valeur ajoutée (n° 1350). Rapport de la commission spéciale.
- 2 juillet : 37^e séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Projet de loi concernant la taxe sur

la valeur ajoutée (n° 1350). Discussion générale. — Dépôt d'un projet de loi. — Projet de loi concernant la taxe sur la valeur ajoutée (n° 1350). Discussion générale (suite).

- 3 juillet : 38^e séance publique. — Analyse des pièces. — Dépôt de plusieurs projets de loi. —

Projet de loi concernant la taxe sur la valeur ajoutée (n° 1350). Continuation de la discussion générale.

8 juillet : 39^e séance publique. — Projet de loi concernant la taxe sur la valeur ajoutée (n° 1350). Discussion des articles. Vote par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. Prise de position du Gouvernement.

9 juillet : 40^e séance publique. — Projet de loi ayant pour objet : a) de modifier et de compléter différentes dispositions du code des assurances sociales et de la loi modifiée du 29 août 1951 ayant pour objet la réforme de l'assurance-pension des employés privés ; b) de porter ajustement des pensions prévues par le code des assurances sociales et de la législation de l'assurance-pension des employés privés au niveau des salaires de 1965 (n° 1368). Rapport de la commission des affaires sociales. Discussion générale.

10 juillet : 41^e séance publique. — Demande d'interpellation. — Projet de loi ayant pour objet a) de modifier et de compléter différentes dispositions du code des assurances sociales et de la loi modifiée du 29 août 1951 ayant pour objet la réforme de l'assurance-pension des employés privés ; b) de porter ajustement des pensions prévues par le code des assurances sociales et de la législation de l'assurance-pension des employés privés au niveau moyen des salaires de 1965 (n° 1368). Continuation et fin de la discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'en-

semble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi relatif à l'achat rétroactif de périodes d'assurance auprès différents régimes de pension contributifs (n° 1366). Rapport de la commission des affaires sociales. Discussion générale. Lecture et vote des articles.

15 juillet : 42^e séance publique. — Analyse des pièces. — Question d'ordre du jour. — Projet de loi relatif à l'achat rétroactif de périodes d'assurance auprès des différents régimes de pension contributifs (n° 1366). Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote. — Projet de loi autorisant le Gouvernement à procéder à la construction, à l'équipement et à l'ameublement d'une nouvelle école européenne à Luxembourg-Kirchberg, y compris l'aménagement des alentours (n° 1372). Rapport de la commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote. — Projet de loi supprimant les limites d'âge pour l'admission à l'Institut pédagogique (n° 1371). Rapport de la commission. Lecture et vote du texte. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote. — Projet de loi portant création de sections de chimie aux établissements d'enseignement technique et professionnel (n° 1367). Rapport de la commission spéciale. Lecture et vote du texte. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote. — Dépôt d'un projet de loi. — Questions posées au Gouvernement.

La Fête Nationale luxembourgeoise

Le peuple luxembourgeois a célébré dans un grand élan patriotique l'anniversaire de naissance de Son Altesse Royale le Grand-Duc. De nombreuses festivités, suivies de cérémonies militaires et religieuses, ont marqué dignement la Fête Nationale luxembourgeoise.

Le samedi 21 juin, avant-veille de la Fête Nationale, eut lieu un dépôt de fleurs devant le Monument aux Morts de la Force Publique dans la cour de l'ancienne caserne du St-Esprit, suivie d'une aubade donnée par la musique militaire devant le Palais grand-ducal en l'honneur de Son Altesse Royale le Grand-Duc et de la Famille grand-ducale et d'une grande retraite aux flambeaux avec la participation des diverses sociétés de la capitale. Un feu d'artifice

tiré du Pont Adolphe et un concert patriotique donné par l'harmonie municipale de la Ville de Luxembourg à la Place d'Armes clôturèrent les manifestations populaires de cette journée. Comme chaque année, la population massée devant le Palais a longuement ovationné les membres de la Famille grand-ducale qui répondirent par des gestes de la main et très souriants aux acclamations de la foule.

Le dimanche 22 juin, veille de la Fête Nationale, Son Excellence Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, s'adressa à la population luxembourgeoise au cours d'une allocution en langue luxembourgeoise et d'une allocution en langue française diffusées sur les antennes de Radio-Télé-Luxembourg.

Allocution radiodiffusée du Président du Gouvernement

Meng léif Matbierger

Als offiziell Geburtsdaagsfeier vun onsem Grand-Duc ass den 23. Juni zougleich den Daag vun der

nationaler Solidaritéit. En erënnert un d'fundamental Allianz tëschend dem Staatschef a Sengem Vollek, iewel och un déi vun dem Letzeburger Staatsbier-

ger mat séngen deemokrateschen Institutionen. Deen nationalen Daag soll iewer och déi usprieche, déi Joer aus Joer an, direkt an indirekt, op muncherlee Manéier um Wuel vum Land schaffen an duerech hir Läschtongen sei Bestand garantéieren.

An dësem Mount kann een et baal nët ënnerloossen 25 Joer zrëck ze blenden. Looss mer eemol versichen ons an den Zoustand vu Waarden an Hofen ze versetzen, an deem d'Letzburger no der Landong vun den alliéierten Arméien an der Normandie sech befond hun. Deemols louch virun allem de Wonsch uewen, ënner égaal wellechen Òmstänn, sou huerteg wi méiglech, onsen nationale Stoot nees selwer maan ze kënnen. Mat Begeeschterong sin duerfir no der Libération am September 1944 ons vum Okkupant zertrampelt an opgeléist Institutionen nees an de Gank bruecht gin. Mä et ass e besonnescht Zeechen vun der nationaler Geeschteshaltung vun de Letzburger nom Krich, datt se nët an enker Selbstgefällgkët hiewe wollten, mä datt eng gréisser Opgeschlossenhet géintwiler den nationale Probleemer an e gréisseren Undeel un de Welterreechnësser sech brët gemaacht hun. An domat koom eng méi kloer Erkenntnes datt, trotz sénger Schwaachhet, a vleicht wéinst sénger Schwaachhet, e Land wéi Letzeburg um internationale Forum eppes Spézifisches ze soen hätt, a kapabel wär eng besonnesch Expérienz an eng eegen Perspektiv an den Dengscht vun der Zesummenaarbecht tëschend den Natiounen ze setzen. Doduerch ass op ons national Bestriewongen opgebaut gin eng Doktrin vun internationalem Dialog, vu Verständnegong an och iwernationaler Disziplin. An engem Moment wou nei Hoffnongen opkommen an nei Virsätz gefaast gin fir den Ausbau vun der europäescher Eenhet, ass et wuel ubruecht nach eng Kéier op dës Politik vun onsem Land hinzeweisen an ze ënnerstreichen, datt bei ons Letzburger di national an di international Politik nët am Geesatz zouenee stin, mä sech gégeseitig ergänzen. An onsem deeglechen Denken a Schaffen fillen an erlieue mer ons als verschidden vun onse Noper, mä mat hinnen zesummen si mer bereet gréisser Aufgaben an héier Ziiler an der Welt op gemeinschaftlichem Wee ze réaliséieren. Gewëss kënne mir Letzburger de Weltlaaf nët entscheidend orientéieren, mä mer hun eng Meenong a mer sin am Verein vun den Natiounen eppes wéi «de Mann vun der Strooss» am interne politesche Liewen. Datt esou eng Roll vun deene grouse Länner an Alliéierten unerkannt gët, schwätzt, trotz allem Troublement an aller Ongerechtegkët an der Welt, fir de Fortschritt vun der iwernationaler Moral.

Gedroen kann dës Roll iewer nëmme gin duerech d'Qualitéit vun onser eegener wirtschaftlecher a kultureller Leeschtong an onser Kapazität d'gégesätzlech Interessen bei ons selwer auszugleichen. An deene sozial-politeschen Ausernaanersetzongen kënnen an dürfen mer datt nët ze vergiessen.

Esou vill Gremien a Gesetzer sin geschaaf gin fir dësen Ausgleich ze bewiirken. Si entbannen den einzelnen Responsable nët vun der Pflicht vu sech aus d'sozial-politesch Probleemer no hiren objektiven Grundlagen an allgemengen Zesummenhäng ze be-

urteilen, a fir Dauerprobleemer Dauerléisongen erbeizeféieren. Gewëss och d'Opfaassongen iwer de Staat a seng Roll si verschidden. Deen een wëllt e bëssche méi, deen aaneren e bësschen manner Staatsmëschong. Mä bei irgend enger konsequenter Meenong doriwer, muss d'Gleichgewicht tëschend Begënschtong a Belaaaschtong, tëschend Affer a Virdeel, hirstallt gin an d'Konten haut wéi och nach mur opgoen. Och daat ze erkennen ass eng national Opgaaf.

An deem Sënn ass de Ruff no Planung op alle Gebitter en Ausdrock vun onsem nationale Striewen. Effektiv ass nach ni esou vill ewéi elo dervu geschwaat gin. Et beweist iewer, datt jidfereen vun ons e Bild vun der Heemecht am Geescht dréit, wéi e sech se an der moderner Zeit idéal virstellt. Bei deem engen dominéiert en Horizont vu Fabrikskameiner, bei deem aaneren schléit d'Léift fir d'Geschicht, fir d'Natur, fir idyllesch a proper Landschaften méi duerech. Déi Biller op een Nenner ze brengen daat muss mer engem allgemenge Plang iwerloossen un deem, wéi ech fest hoffen, all déi, déi wéinst hirer Kompetenz ugesprach gin, mat Eifer an mat Léift zur Saach matschaffe wärden.

Wann Letzeburg seng Plaaetz un der Sonn verdéngt a wann ons och nach immens national Opgawen um wirtschaftlechen a kulturelle Plang gestallt sin, dann darf een nët verkennen, datt onst national Schicksal sech ofspillt an enger Welt, déi déif Ëmwälzongen matmécht, déi dem Mënsch allgemeng onermieslech Méiglechketen opmécht an déi zum Universalen striewt. Besonnesch ons jong Leit sin oft désorientéiert a kënnen sech mat den Zielsetzongen vun onser Koonsumgesellschaft nët méi zurechtfannen. An deem Sënn gin och d'Akzenter an d'Ausdrucksformen vun onsem Patriotismus verréckelt. Ech wëllt iewer drop hiweisen, datt den Zug zum Universalen a Giganteschen souzesoen eng Gégestriewong provoziert an zwar zou deem méi Perséinlechen, zou deem méi Originalen an zou nuancéierten Liewensformen. Dobei fanne mer dann ons Egeberechtégong erëm als eng Liewensweis, déi verwurzelt an hirer Geschicht, an hire Gebraicher, gedroen vun deene spezielle Chancen vun onser geographescher Positioun, ausgezéchent duerech hirt sozialt Gleichgewicht, et et wärt mécht op dësem Fléck Erd ze liewen.

Denkt dorun op deem freien Daag, deen Iech muer gegénnt ass a verbrennt en an der Fréd. Looss mer och nët de Mutt verléieren, wann zeitweis esou masség d'Probleemer op ons erareenen. Ech hun d'Iwerzeegong, datt mer se méschtere kënnen.

Deem, deen als ieweschten Arbitr iwer der Natioun stët an all ons Bestriewongen inkarnéiert, Senger Kinneklecher Altess de Groussherzog Jean bréngen ech am Numm vun Iech all, ons hartzlech a respektvoll Wënsch entgéint. Mer schléissen an dës Wënsch d'Grande-Duchesse an d'ganz groussherzoglech Familjen aan a verséhere Se onser Unhänglechkët a gudden a schlechten Zeiten.

Vive de Grand-Duc !

Vive d'Letzburger Land !

Allocution télévisée du Président du Gouvernement

Chers téléspectateurs,

Le Grand-Duché célébrera demain l'anniversaire officiel de Son Altesse Royale le Grand-Duc Jean. C'est à la fois la Fête de la Dynastie et celle de la Solidarité qui lie tous les Luxembourgeois. Elle évoque le rôle d'arbitre et de garant des libertés nationales que joue le Chef d'État dans le cadre de nos institutions. Elle nous fournit l'occasion d'exprimer à Son Altesse Royale une fois de plus notre profond attachement ainsi que nos vœux respectueux pour Sa personne et pour la Famille grand-ducale.

Les Luxembourgeois affirment également en ce jour la complémentarité de leurs objectifs nationaux et internationaux. Jaloux de leur personnalité nationale, ils n'hésitent pas à la mettre au service de la collaboration internationale et du maintien d'un climat favorable aux œuvres de la paix. A un moment où un nouvel élan semble pouvoir être pris à propos de la promotion de l'œuvre européenne, dans le sens du parachèvement de l'union économique et d'une coopération politique plus organisée, le Grand-Duché réaffirme sa disponibilité d'y contribuer et de promouvoir les réalisations que l'on attend impatiemment dans le domaine économique et financier aussi bien que sur le plan institutionnel.

L'enracinement dans notre histoire, nos mœurs, nos conceptions sociales, le dévouement à la cause et au prestige du pays, ne nous empêchent pas, au contraire, nous permettent d'aborder dans les meilleures conditions cette œuvre communautaire.

Que la journée de demain soit une journée de souvenir, de rappel de nos origines et de nos particularités, de prise de conscience des immenses devoirs qui nous attendent dans tous les domaines, si nous voulons suivre le pas de l'évolution économique et culturelle dans le monde.

Léif Letzeburger,

Drei Zorten vun Satisfaktiounen kënnen d'Letzeburger op den Daag vu muer zum Ausdrock brengen.

1. Datt un der Spëtzt vum Land e Monarch stët, deen eng héich Opfaasong vu Senge konstitutionnelle Flichten huet, deen en onbestiechlichen ieweschten Arbiter duerstellt an ons Freihéiten no bannen a baussen garantéiert.

2. Datt trotz allen Ëmwälzongen an der Welt d'Letzeburger festhaalen un hiren Institutiounen, se mat Verstand gebrauchen an hirt déglecht Wiirken so weitgehend an den Dengscht vun onser nationaler Communautéit stellen.

3. Datt d'Solidaritéit vun alle Letzeburger ëmmer méi betount gët a sech a muncherlee Initiativen manifestéiert.

Daat alles zesummen mecht et wert op dësem Fleck Erd ze liewen. Looss mer et esou haalen !

Vive de Grand-Duc !

Vive d'Letzeburger Land !

La journée de la Fête Nationale débuta par la traditionnelle prise d'armes à la Place Guillaume, suivie du défilé des détachements de l'Armée, de la Gen-

darmerie et de la Police, en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc, de Son Excellence Monsieur Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement et Ministre de la Force Publique, des attachés militaires étrangers accrédités à Luxembourg et du corps des officiers luxembourgeois de la Force Publique.

Une foule très nombreuse était massée autour de la Place Guillaume où étaient alignés deux compagnies de l'armée avec drapeau et musique militaire, des détachements de la gendarmerie grand-ducale et de la Police étatisée.

Après l'arrivée du Commandant de l'armée et du Ministre de la Force Publique, Son Altesse Royale le Grand-Duc fut accueilli aux accents de l'hymne de la Maison grand-ducale. Le Souverain passa en revue les détachements militaires et prit place ensuite à la tribune d'honneur.

Un triple « Vive » entonné par l'ensemble des détachements militaires de la Force Publique envers Son Altesse Royale le Grand-Duc et la Maison grand-ducale fut suivi du « Wilhelmus » et de l'hymne national.

La cérémonie fut clôturée par un défilé des détachements de l'armée, de la gendarmerie et de la police devant Son Altesse Royale le Grand-Duc.

A 11 heures, un Te Deum solennel fut célébré en l'église cathédrale de Luxembourg par Son Excellence Monseigneur Léon Lommel, Evêque de Luxembourg, assisté de Mgr Jean Hengen, Evêque-coadjuteur, en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc, des Princesses Marie-Astrid et Margaretha et du Prince Guillaume.

Son Altesse Royale le Grand-Duc était accompagné de Son Excellence Monsieur Alfred Loesch, Grand Maréchal de la Cour, des majors N. Prussen et G. Franz, aides de camp et de Madame Georges Reuter, dame d'honneur.

Dans le chœur de la cathédrale avaient pris place les membres du Corps diplomatique accrédités à Luxembourg, les représentants des Institutions européennes installées à Luxembourg, les membres des Corps constitués, les comités des Associations des Anciens Combattants, de la Résistance et des Mouvements patriotiques.

Le programme musical du Te Deum solennel était exécuté par la maîtrise de la cathédrale de Luxembourg, sous la direction de Monsieur l'abbé Ponchelet, avec aux orgues Maître Albert Leblanc.

A midi, 101 coups de canon furent tirés par une section d'artillerie de la hauteur des « Trois Glands » en l'honneur de Son Altesse Royale le Grand-Duc et de la Famille grand-ducale.

Une brillante réception réunissait dans la soirée au Palais grand-ducal les membres du Corps diplomatique ainsi que les plus hautes personnalités civiles, militaires et religieuses.

Dans toutes les villes et localités du pays, des manifestations patriotiques et religieuses, auxquelles prirent part les autorités locales, les sociétés et les associations patriotiques ainsi que la population, mar-

quèrent la célébration publique de l'anniversaire de naissance de Son Altesse Royale le Grand-Duc.

Des services religieux furent également célébrés à l'église protestante et à la synagogue de Luxembourg et d'Esch-sur-Alzette.

À l'étranger, la Fête Nationale fut marquée comme chaque année par de brillantes réceptions offertes par les représentants diplomatiques du Grand-Duché qui étaient entourés des plus hautes personnalités civiles, militaires et religieuses.

La Position du Grand-Duché concernant les Problèmes de la Sécurité Européenne

Déclaration de Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères, faite le 18 juin 1969 à la Chambre des Députés

Au cours de la séance de la Chambre des Députés du 18 juin 1969, les débats furent notamment consacrés aux problèmes de la sécurité européenne et à la convocation éventuelle d'une conférence européenne à ce sujet. Nous reproduisons ci-après le texte d'une déclaration faite à cette occasion à la Chambre des Députés par Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères :

Le 17 mars les représentants des Gouvernements des Etats membres du Pacte de Varsovie réunis à Budapest ont adressé un appel à tous les pays européens en vue de la réunion d'une conférence sur la sécurité européenne.

Cet appel a été officiellement communiqué aux Gouvernements des pays européens par des démarches des représentants diplomatiques de la Hongrie, de l'Union Soviétique et de la Roumanie.

A Luxembourg, c'est l'Ambassadeur de l'U.R.S.S. qui, au début d'avril, a remis le texte de l'appel.

D'autre part nous avons reçu une démarche écrite de la part de l'Ambassade de Roumanie, qui nous a communiqué le texte de la décision du Conseil d'Etat et du Conseil des Ministres de Roumanie appuyant l'appel de Budapest.

Cet appel n'est pas le premier de ce genre. Il fait suite aux déclarations de Bucarest de 1966 et de Karlovy Vary de 1967 qui allaient plus ou moins dans le même sens. Ce qui distingue l'appel de Budapest de déclarations semblables antérieures, c'est la modération du ton et l'absence délibérée de toute polémique. Quant au fond cependant, il n'apporte guère d'éléments vraiment nouveaux qui permettraient d'apprécier dans quel esprit les Gouvernements est-européens et notamment le Gouvernement soviétique envisageraient des négociations et les solutions des principaux problèmes.

Dans ce contexte il est à noter que le document ne fait aucune allusion aux propositions faites par les pays membres du Traité de l'Atlantique Nord dans la déclaration de Reykjavik de juin 1968 dans laquelle ces Etats s'étaient déclarés prêts à rechercher avec les autres Etats intéressés des mesures spécifiques et pratiques en matière de désarmement et de contrôle des armements, y compris d'éventuelles mesures de réduction mutuelles et équilibrées de forces. (cf. Bulletin de Documentation N° 11 du 31 décembre 1968.)

Certes, on trouve dans l'appel de Budapest quelques excellents principes. Quand nous y lisons par

exemple que « l'intérêt vital des peuples européens réside dans la prévention de nouveaux conflits militaires, dans le renforcement des relations économiques, politiques et culturelles entre Etats, fondées sur l'égalité des droits, le respect de l'indépendance et de la souveraineté des pays » ou encore que « les Etats participant à la Conférence invitent tous les Gouvernements d'Europe à unir leurs efforts pour que l'Europe devienne un continent où règne une coopération féconde entre nations égales, un facteur de stabilité, de paix et de compréhension réciproque dans le monde entier », ce sont là des déclarations auxquelles tous les pays d'Europe, et plus particulièrement le Luxembourg, peuvent souscrire des deux mains. Malheureusement l'appel qui, — on ne peut tout de même l'oublier — nous a été adressé sept mois à peine après l'occupation de la Tchécoslovaquie, ne contient aucune indication en ce qui concerne les questions concrètes qui pourraient faire l'objet de négociations ou encore les questions pourtant si importantes de procédure.

Les explications, d'ailleurs très lapidaires, fournies entretemps par les représentants gouvernementaux et diplomatiques des pays signataires de l'appel ne permettent pas non plus de voir clair à ce sujet.

Ces lacunes considérables n'ont pas empêché l'appel de Budapest d'être accueilli avec un très vif intérêt par les Gouvernements de l'Europe occidentale et notamment par les Etats membres de l'Alliance atlantique, qui lui ont accordé toute l'attention voulue.

Comme il s'agit d'un appel commun lancé par les Etats du Pacte de Varsovie dans leur ensemble aux Etats de l'Europe occidentale, il ne pouvait évidemment être question pour ces derniers de donner des réponses individuelles, mais au contraire une réponse commune ou concertée s'imposait.

Les Gouvernements des pays membres de l'Alliance atlantique l'ont donc examiné lors de la dernière session ministérielle du Conseil atlantique qui s'est tenue à Washington les 10 et 11 avril dernier.

On se saurait passer sous silence que la veille de cette réunion, exactement le 9 avril, la Pravda avait publié une déclaration du Gouvernement soviétique qui par sa terminologie, son ton menaçant et la présentation tendancieuse des faits rappelle les plus sombres années de la guerre froide.

Malgré ce retour particulièrement inopportun à des procédés regrettables et surtout si manifestement contraires à l'esprit de l'appel de Budapest, la réponse des 15 Gouvernements, qui est reproduite dans le communiqué final de la réunion du Conseil de l'Atlantique Nord tenue à Washington les 10 et 11 avril 1969 (cf. Bulletin de Documentation N° 6 du 31 mai 1969) et qui est le fruit d'une discussion approfondie, est en principe favorable à l'ouverture de négociations à condition que celles-ci soient soigneusement préparées et que la participation de tous les Gouvernements intéressés soit assurée.

Il est en effet évident qu'une conférence d'une pareille envergure exige, si elle doit réussir, une préparation très poussée, car un échec serait pire que pas de conférence du tout.

D'autre part, la participation de tous les Gouvernements intéressés, c'est-à-dire également des Gouvernements américain et canadien est indispensable. Personne ne conteste que les Etats-Unis ont d'immenses responsabilités en Europe occidentale dont la sécurité dépend en premier lieu de la présence sur notre continent de forces américaines ainsi que des armes nucléaires des Etats-Unis. Un règlement de la sécurité européenne est donc inconcevable sans une participation américaine. Cela est reconnu par tous les Gouvernements occidentaux; pour le Luxembourg dont le territoire a été, au cours de deux guerres mondiales, libéré à deux reprises par les forces américaines, cette participation ne saurait prêter à discussion.

Le 5 mai le Gouvernement finlandais a, de son côté, fait remettre à tous les Gouvernements européens ainsi qu'aux Gouvernements des Etats-Unis d'Amérique et du Canada un mémorandum dans lequel il approuve l'idée de la convocation d'une conférence sur la sécurité européenne et propose Helsinki comme lieu de réunion.

Selon le mémorandum finlandais et les explications qui ont été données peu après par M. Karjalainen, Ministre des Affaires Etrangères de Finlande, la conférence devrait être convoquée après de « préparatifs fondamentaux » et sans que des conditions préalables soient demandées; en outre tous les gouvernements concernés devraient participer à cette conférence, dont la préparation pourrait se dérouler en trois phases principales :

1) des consultations bilatérales destinées à rechercher les terrains d'entente possibles et à faire apparaître des conditions suffisantes de réussite ;

2) une conférence préparatoire pour régler les questions de participation et de procédure ainsi que pour fixer l'ordre du jour ;

3) la convocation de la conférence proprement dite.

Il faut certainement rendre hommage aux intentions du Gouvernement finlandais qui a pris une

initiative susceptible de constituer, en temps voulu, une contribution très positive au débat ; mais au stade actuel de l'évolution il peut paraître prématuré de prendre position sur les propositions concrètes du Mémorandum. Comment se prononcer sur le choix d'un pays ou d'une ville alors que le principe même de la conférence n'est pas encore unanimement accepté ?

Comme il ressort en effet du mémorandum finlandais, la convocation d'une telle conférence sera une entreprise de très longue haleine. En nous basant sur les éléments d'appréciation à notre disposition, un délai d'un an et demi à deux ans peut être considéré comme réaliste.

Or, nous ne sommes actuellement qu'au début de la phase des contacts bilatéraux et multilatéraux. A ce sujet je voudrais mentionner notamment les consultations permanentes au sein du Conseil Atlantique au niveau des Représentants, la dernière réunion ministérielle de l'U.E.O. à La Haye les 5 et 6 juin dernier, les visites du Ministre des Affaires Etrangères de Tchécoslovaquie à Bruxelles et à Luxembourg, la visite des Ministres roumains à La Haye et celle de M. le Ministre Nenni à Belgrade.

D'autres consultations auront lieu au cours des semaines et des mois à venir et je pense plus particulièrement à la visite que M. le Ministre Harmel fera à Moscou au cours de la seconde moitié de juillet. Le Gouvernement luxembourgeois participe à ces contacts en étroite liaison avec ses amis et alliés, soit dans le cadre des organismes internationaux dont il fait partie, comme l'OTAN ou l'UEO, soit par des contacts bilatéraux comme p. ex. ceux qui ont eu lieu récemment avec le Ministre tchèque des Affaires Etrangères, soit encore par les contacts diplomatiques normaux.

En essayant maintenant de faire le point d'une situation en pleine évolution, riche peut-être de promesses, mais aussi pleine d'aléas, on peut affirmer que l'idée d'une conférence sur la sécurité européenne est généralement reconnue comme utile à condition que les contacts bilatéraux en cours permettent d'identifier des sujets négociables, c'est-à-dire sur lesquels il existe des chances raisonnables d'aboutir à un règlement.

Je crois que les pays occidentaux sont également d'accord à reconnaître qu'une telle conférence devrait se tenir sans conditions préalables. A ce sujet l'appel de Budapest contient une affirmation qui, dans sa formulation actuelle, est inacceptable pour la République Fédérale d'Allemagne et les autres pays membres de l'Alliance atlantique. Voici le passage en question :

« Une des conditions essentielles de la garantie de la sécurité européenne est l'inviolabilité des frontières qui existent en Europe — y compris la frontière Oder-Neisse et les frontières entre la RDA et la RFA —, la reconnaissance de l'existence de la RDA et de la RFA, l'abandon par la RFA de ses prétentions à représenter tout le peuple allemand et à avoir accès à l'armement atomique. Berlin-Ouest conserve son statut particulier et n'appartient pas à l'Allemagne Occidentale. »

Nous ne pouvons savoir de quelle façon sera finalement réglée la question allemande. Ce serait précisément l'objet de la conférence, mais exiger préalablement le maintien pur et simple du statu quo ne saurait évidemment fournir une base de négociation valable.

J'ai déjà dit que la participation aux négociations dès la phase préparatoire des Etats-Unis et, le cas échéant, du Canada est considérée comme indispensable par les pays membres du Traité de l'Atlantique Nord. La position à cet égard des Gouvernements socialistes et plus particulièrement du Gouvernement soviétique n'a jamais été ouvertement et formellement précisée, mais il y a des raisons de penser que ceci ne constituerait pas un obstacle insurmontable.

D'autre part la participation de la R.D.A., qui est exigée par les pays membres du Pacte de Varsovie et qui intéresse en premier lieu le Gouvernement fédéral allemand, ainsi que l'association, sous une forme ou une autre, des Etats neutres et non engagés aux préparatifs et aux travaux de la conférence, posent des problèmes délicats et complexes. En ce qui concerne la préparation, tous les Gouvernements, à l'Est comme à l'Ouest, reconnaissent qu'elle devrait être minutieuse. Les propositions finlandaises, qui se couvrent largement avec certaines suggestions italiennes, fournissent une indication précieuse sur un processus possible.

Enfin, les contacts et consultations préparatoires devraient faire apparaître des chances sérieuses de succès et donc d'amélioration de la situation européenne. La convocation d'une conférence de sécurité européenne susciterait des espoirs immenses chez des millions et des millions d'hommes ; il ne faudrait pas que ces espoirs soient déçus ; un échec créerait une situation qui serait infiniment plus mauvaise que celle qui existe actuellement. En d'autres termes, il serait hasardeux de convoquer une conférence avant que ne soient réunies les conditions voulues d'un succès au moins modeste.

Toutes ces considérations concernant la préparation, la participation, les préalables, la procédure ne touchent pas le fond du problème, c'est-à-dire le contenu d'une conférence, les questions qui pourraient utilement faire l'objet de négociations. En effet, l'expression « sécurité européenne » recouvre un domaine extrêmement vaste comprenant une multiplicité de problèmes qu'il serait sans doute illusoire de vouloir tous résoudre d'un seul coup. La suggestion a donc été faite de la part d'un Gouvernement de l'Est d'aborder pour commencer des sujets sur lesquels un accord est plus facile à réaliser avant d'arriver aux questions fondamentales, au cœur desquelles la question allemande. Comme objets de négociations possibles les thèmes suivants ont été notamment envisagés.

1) Renonciation à la force ou à la menace de la force.

2) Confirmation du principe de la coexistence pacifique.

3) Proclamation du principe de l'inviolabilité des frontières sans préjuger la question allemande comme telle.

4) Mesures de désarmement partiel et contrôle des armements.

5) Création de zones démilitarisées ou dénucléarisées.

Cette liste, qui n'est pas exhaustive, devrait être complétée et davantage élaborée par la suite.

En ce qui concerne la question allemande, qui domine toutes les autres et de la solution de laquelle dépendrait en fin de compte le succès de la conférence, il faudrait dans une première phase, et avant tout autre progrès en cause, arriver à une clarification des rapports inter-allemands. C'est l'affaire des Allemands, et il ne m'appartient pas de me prononcer là-dessus ; il est seulement à craindre que la période préélectorale qui a commencé en République Fédérale ne soit pas de nature à hâter une telle clarification.

Je voudrais encore mentionner une condition qui nous paraît absolument fondamentale pour la réussite d'une conférence sur la sécurité européenne : c'est l'absence de toute menace ou contrainte à l'égard d'un pays participant, c'est le respect de la souveraineté pleine et entière de tous les Etats qui prendraient part aux négociations et l'application stricte du principe de la non-ingérence. Comme il est dit dans le passage déjà cité de l'appel de Budapest, les relations politiques entre les peuples doivent être « fondées sur l'égalité, le respect de l'indépendance et la souveraineté des Etats ». Quels seraient en effet l'intérêt et l'utilité d'une négociation sur la sécurité où la liberté d'action de tel ou tel gouvernement serait entravée par des pressions exercées sur lui en vertu d'un prétendu droit d'intervention ?

Voilà, Messieurs, très brièvement esquissée, la situation telle que nous la voyons, avec ses possibilités et ses aléas, ses ambiguïtés, et surtout ses innombrables points d'interrogation.

Il existe chez tous les peuples européens un profond désir de paix, une lassitude croissante devant les sacrifices indispensables — et je suis sûr qu'ils sont plus lourds à l'Est qu'à l'Ouest — que dans les circonstances actuelles ils doivent continuer à s'imposer dans l'intérêt de leur sécurité, une volonté sincère de dépasser les vieilles querelles pour pouvoir enfin se consacrer ensemble à des tâches constructives. C'est, au delà du besoin primordial de sécurité, l'exigence toujours plus pressante d'une coopération intereuropéenne dans les domaines économique, scientifique et technique.

Comme les autres pays européens, et plus particulièrement les nations moyennes et petites, le Luxembourg a un intérêt vital à la normalisation des relations Est-Ouest et à l'établissement d'une paix juste et durable en Europe. Par conséquent, nous saluons et nous encourageons toutes les initiatives raisonnables susceptibles de nous rapprocher de ce but. Mais c'est un domaine où, sans parler de nos moyens d'action extrêmement limités, nous ne sommes pas seuls, mais où notre politique s'inscrit naturellement dans le cadre librement accepté de la solidarité atlantique. Je suis sûr de bien interpréter la volonté de la Cambre et le sentiment général du pays en déclarant que dans cette affaire le Gouvernement continuera à se laisser guider par notre double fidélité atlantique et européenne.

Le Remembrance Day 1969

Comme chaque année, la Ville d'Ettelbruck a célébré avec éclat le Remembrance Day 1969. Les différentes cérémonies et manifestations eurent lieu du 27 au 29 juin et connurent une très grande affluence.

Des dizaines de milliers de Luxembourgeois s'étaient rassemblés le matin du 29 juin dans les rues de la localité et dans les prairies du « Deich » pour assister aux festivités. Chacun voulait être témoin de cette imposante parade qui se déroulait à travers la ville en mémoire du Général George Smith Patton jr.

Les festivités avaient commencé samedi, le 28 juin par un dépôt de fleurs sur la tombe du Général Patton au cimetière militaire américain de Hamm. La journée du dimanche 29 juin débuta par un service religieux célébré en l'église paroissiale d'Ettelbruck.

Une réception officielle eut lieu à l'Hôtel de Ville d'Ettelbruck à l'issue de la messe commémorative. M. Eugène Simon, Bourgmestre d'Ettelbruck, prononça à cette occasion une allocution de circonstance au cours de laquelle il mit l'accent sur la signification du Remembrance Day.

La principale cérémonie du Remembrance Day eut lieu l'après-midi devant le Monument Patton où l'on notait la présence de nombreuses personnalités civiles et militaires luxembourgeoises et étrangères.

Des allocutions furent prononcées à cette occasion par le Bourgmestre d'Ettelbruck, M. Eugène Simon, l'Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique, M. George J. Feldman, ainsi que les Généraux américains E.H. Almquist et R.A. Borman. Les paroles finales furent prononcées par M. Eugène Schaus, Ministre de la Force Publique.

Nous reproduisons ci-après le texte du discours prononcé à cette occasion par le Ministre de la Force Publique :

« Excellences,
Messieurs les Généraux,
Mesdames,
Messieurs,

Le monument érigé en la mémoire du Général Patton sert une fois de plus de cadre à une cérémonie émouvante qui est destinée à nous rappeler les immenses sacrifices en hommes et en matériel que le peuple américain a consentis afin que la paix et la liberté, dont nous étions si cruellement privés durant les sombres jours de l'occupation, nous soient rendues.

La ville d'Ettelbruck, en se faisant l'interprète de tout le peuple luxembourgeois, peut se vanter de faire revivre chaque année nos sentiments d'admiration et de gratitude pour ceux qui, en écrasant les soldats de la servitude et de la contrainte nous ont amenés, après la tourmente à saisir la signification profonde et merveilleuse du mot : Liberté.

Si grâce aux performances héroïques et à l'esprit d'abnégation du Général Patton et des prestigieux soldats de la 3^e armée qui nous sont particulièrement chers, nous avons été délivrés de l'oppression et de la peur, sachons cependant que, comme tous les biens de ce monde, la liberté, cadeau magnifique, mais précaire, a besoin d'être défendue.

L'attachement à nos sentiments démocratiques et aux valeurs de notre civilisation constituera certainement, pour nous et pour tous les peuples avides de liberté, le stimulant dans cette lutte continuelle, à laquelle nous apporterons notre courage et notre volonté de sacrifice.

Ces valeurs perdraient cependant en force, si elles ne s'inscrivaient pas dans le vaste programme de la politique occidentale que l'Alliance s'est engagée à réaliser.

Quel pays saisisrait d'ailleurs mieux que le Grand-Duché, le plus faible et par la nature des choses le plus désarmé des partenaires, les réalités et les nécessités commandant la mise en commun des efforts nationaux et l'intégration des politiques dans le souci constant de surmonter les obstacles résultant des particularismes et des intérêts immédiats de chaque pays ?

Certes, depuis que l'Alliance Atlantique a été conclue, il y a 20 ans, le monde a changé :

à l'anglois qui nous faisait serrer les coudes a succédé le soulagement qui encourage les velléités nationales, à l'enthousiasme communautaire des miséreux, le réalisme des nantis.

A mesure que s'estompait la menace, les sacrifices ont pesé plus lourd, les avantages de la coopération sont apparus moins évidents.

Le désir légitime de profiter d'une paix pourtant encore hypothéquée a fait que les peuples s'accommodent mal des charges que leur impose la collectivité internationale et qu'ils se méfient d'engagements lointains dont ils ont longtemps senti le poids.

Et pourtant, nous ne serons forts qu'à condition de continuer à concerter nos efforts politiques pour les inscrire dans le cadre d'une conception d'ensemble.

Sur ce plan, l'existence de l'Alliance Atlantique affermit notre confiance dans le destin du monde occidental qui doit tout à ceux dont nous honorons, en ce moment, la mémoire.

En ce jour de commémoration, promettons de nous montrer dignes d'eux, afin que leurs sacrifices n'aient pas été vains et afin que les images atroces et hallucinantes de la dernière guerre appartiennent définitivement au passé.

Il me reste à m'acquitter d'un devoir particulièrement agréable. J'ai en effet le privilège et la grande joie de pouvoir profiter de cette occasion solennelle pour remettre à deux unités américaines ici représentées les insignes de la haute distinction de la croix de guerre luxembourgeoise 1940-1945 qui leur a été

conférée sur ma proposition par S.A.R. le Grand-Duc aux termes des arrêtés gr.-d. du 16 juin 1969 et ce en reconnaissance de la part prépondérante que ces unités avaient prise en 1944 à la libération de notre territoire. Il s'agit de la 8th U.S. Infantry Division ainsi que de la 36th U.S. Tactical Fighter Wing. Une heureuse coïncidence veut d'ailleurs que la 8th Infantry Division est la même à laquelle l'ancien bataillon d'artillerie luxembourgeois, d'excellente mémoire, composé de volontaires, fut intégré en 1963 opérationnellement et logistiquement dans le cadre de l'OTAN par accord spécial entre les autorités militaires américaines et luxembourgeoises. »

Après la remise de la Croix de Guerre luxembourgeoise par M. Eugène Schaus, Ministre de la Force Publique, à deux unités américaines, à savoir la 8th Infantry Division et la 36th Tactical Fighter Wing, le Bourgmestre de la Ville d'Ettelbruck remit au Ministre de la Force Publique la Médaille Patton de la Ville d'Ettelbruck.

Le Jubilé épiscopal et sacerdotal de Monseigneur Léon Lommel, Evêque de Luxembourg

Le 29 juin 1969, une messe pontificale fut célébrée en la cathédrale de Luxembourg à l'occasion de l'anniversaire du couronnement de Sa Sainteté le Pape Paul VI et du jubilé épiscopal et sacerdotal de Monseigneur Léon Lommel, Evêque de Luxembourg.

L'Evêque de Luxembourg, qui célébrait en effet le cinquantième anniversaire de son ordination sacerdotale et le vingtième anniversaire de son sacre épiscopal, était entouré à cette occasion du Nonce Apostolique, représentant le Saint-Siège, des évêques de Strasbourg, de Namur, de Trèves, de Liège et de Hildesheim, les évêques missionnaires luxembourgeois, à savoir l'ancien archevêque de Stanleyville et l'ancien évêque d'Oslo, ainsi que l'Abbé de Clervaux et l'Evêque coadjuteur de Luxembourg, et Mgr F. Rasquin et Mgr Alfred Mille, entourés des membres du Chapitre de la cathédrale et des dignitaires de l'Eglise.

Assistèrent à cette messe pontificale S. Exc. M. Alfred Loesch, Grand Maréchal de la Cour, représentant S.A.R. le Grand-Duc, les membres du Corps diplomatique résidant à Luxembourg ainsi que les plus hautes personnalités de la vie publique luxembourgeoise.

Voici le texte des paroles de remerciements prononcées par Monseigneur l'Evêque de Luxembourg à l'issue du sermon prononcé par Mgr Jean Hengen, Evêque-Coadjuteur de Luxembourg :

« Excellences,
Mes frères,

Au terme de cette messe jubilaire, concélébrée avec mes frères dans l'épiscopat, j'ai à cœur de re-

La cérémonie fut clôturée par le dépôt de fleurs devant le monument Patton et par l'exécution des hymnes nationaux alors que des escadrilles aériennes américaines et britanniques survolèrent le monument Patton.

Ce fut ensuite le grand défilé militaire avec la participation d'unités américaines, françaises et belges. Une unité de l'armée luxembourgeoise avec la musique militaire clôtura l'imposant cortège.

Dans les prairies du « Deich » eurent lieu ensuite des démonstrations des British Canberra Bombers, des actions de sauvetage par hélicoptère de la marine américaine, des exercices de parachutage, ainsi que le carrousel de motos présenté par l'école d'infanterie d'Arlon et les Drill Teams et enfin les divers exercices de l'armée et de l'aviation des Etats-Unis qui connurent un grand succès auprès de la très nombreuse assistance. La traditionnelle « Friendship Party » et un grand feu d'artifice marquèrent tard dans la nuit la fin de la commémoration du « Remembrance Day ».

mercier en premier lieu Dieu qui au long de ma vie sacerdotale et épiscopale m'a comblé de ses grâces et de ses bénédictions.

A vingt ans, suivant l'appel de Dieu, j'ai eu le bonheur de commencer mes études dans la Rome de Pie X, du saint Pape dont l'apparition angélique a profondément marqué mes premiers pas dans le sanctuaire.

A jamais je suis resté attaché au Siège de Saint Pierre, et à leur hauteur de ma vie, nommé évêque, j'ai obéi au sentiment de mon cœur, en choisissant la fête des Saints Apôtres Pierre et Paul pour le jour de mon sacre.

Aujourd'hui, à l'occasion du VI^e Anniversaire du Couronnement de Sa Sainteté le Pape Paul VI, auquel j'ai osé annexer mon double Anniversaire sacerdotal et épiscopal, je suis heureux de saluer respectueusement le Représentant du Saint-Siège, Son Excellence Monseigneur le Nonce Apostolique dont le style direct a d'emblée gagné nos cœurs.

Dans le Message Pontifical que Son Excellence a eu la bonté de porter à notre connaissance, nous aimons voir le signe d'une spéciale bienveillance du Saint-Père à l'égard de notre pays et de son évêque. Dans l'émotion de mon cœur je m'empresse d'exprimer à Sa Sainteté mes plus profonds sentiments de gratitude et d'inaltérable fidélité.

Très sensible à la présence du Représentant de la Cour, je prie Son Excellence le Grand Maréchal d'être auprès de Leurs Altesses Royales l'interprète de mon loyal et respectueux attachement.

Qu'il me soit permis d'offrir mes remerciements les plus déférents aux Autorités Publiques qui ont

voulu assister à ce rare jubilé. Il me plaît de voir dans leur présence le gage précieux de la bonne entente qui distingue les rapports entre le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel, entre l'État et l'Eglise.

Il me tarde de remercier les évêques voisins et amis de l'honneur qu'ils m'ont fait et je désire leur dire toute ma joie de découvrir en leur participation le témoignage de la Collégialité des évêques, proclamée par le Concile. Saint Léon, mon saint patron, dans ses sermons « In Natali Episcopi », exulte d'être entouré d'une splendide couronne d'évêques. Aujourd'hui, en s'associant à notre action de grâces, les évêques de Strasbourg, de Namur, de Trèves, de Liège et de Hildesheim ont renoué cette couronne de prélats qui, complétée par nos évêques missionnaires, l'ancien Archevêque de Stanleyville et de l'ancien évêque d'Oslo, symbolise et consacre l'universalité de l'Eglise. J'associe à cet hommage l'Abbé de Clervaux qui par son action personnelle et le rayonnement de son Abbaye continue de représenter un centre important de spiritualité dans le diocèse.

Ma reconnaissance la plus fraternelle va en ce jour vers la personne de l'évêque-coadjuteur qui, à mes côtés, se dépense sans compter au service de l'Eglise.

Dans l'esprit oecuménique je prie le Grand Rabbin et les représentants des Eglises anglicane et protestante d'accepter mes meilleurs remerciements pour l'acte de sympathie fraternelle que leur présence signifie pour nous.

Enfin, aux prêtres, aux religieux et aux religieuses du diocèse je renouvelle la promesse que je leur ai faite le jour de mon sacre : de n'être pas un simple administrateur, mais le dévoué pasteur du Peuple de Dieu et l'ami de tous les fidèles coopérateurs dans l'exercice de l'action apostolique.

En choisissant la devise : « Nous sommes le Peuple de Dieu », j'ai anticipé comme par un certain pressentiment la future doctrine du Concile sur l'Eglise : C'est à nous tous qu'il appartient d'être responsables pour l'Eglise. C'était, sous l'inspiration de Jean XXIII, l'annonce du commencement d'une ère nouvelle : la vision de l'Eglise rajeunie, ouverte sur le monde, avide d'unité.

L'ébranlement qui a suivi cet immense espoir, n'est pas fait pour nous décourager, mais au contraire pour nous engager, prêtres et laïcs, à porter notre responsabilité commune et à préparer ainsi l'avenir de l'Eglise, tout en restant présents à notre temps et à l'angoissante actualité des problèmes à résoudre.

Conscients de notre insuffisance, confions l'avenir de notre diocèse à la grâce de Dieu et à la protection de nos saints Patrons : de N.-D. la Consolatrice des Affligés, de Sainte Cunégonde et de Saint Willibrord.

Nous reproduisons ci-après le texte du message que Sa Sainteté le Pape Paul VI avait adressé à Monseigneur l'Evêque de Luxembourg et qui fut lu

à l'assistance par S. Exc. Monseigneur le Nonce Apostolique :

*A Notre Vénéré Frère
Léon Lommel
Evêque de Luxembourg*

Vénérable Frère, salut et Bénédiction Apostolique.

Vous allez célébrer sous peu le cinquantième anniversaire de votre ordination sacerdotale. Ce jour sera pour vous une occasion légitime et bienvenue d'offrir à Dieu une action de grâces plus abondante pour la multitude des dons célestes dont Il a comblé le long chemin de la vie que vous avez parcouru jusqu'ici.

Dans le concert des félicitations par lesquelles les Souverains, les Autorités publiques, le clergé et le peuple fidèle vont vous exprimer leurs vœux de bonheur, Nous voulons également faire entendre Notre voix, en témoignage de Notre très haute estime et de Notre bienveillance.

Nous n'ignorons pas avec quel empressement et quel labeur vous vous êtes consacré au progrès spirituel de l'Eglise confiée à votre charge. Avec un zèle infatigable vous vous êtes attaché à éveiller, à nourrir et à accroître une piété fervente. Votre premier mérite est d'avoir pris soin de construire de nouvelles églises afin de promouvoir le culte divin, et de vous appliquer avec prudence et courage à la réalisation des décrets et des exigences du Second Concile du Vatican. Il nous plaît aussi de rappeler que sous votre conduite, en l'an 1966, les citoyens de Luxembourg ont solennellement renouvelé le Vœu par lequel, trois siècles plus tôt, leurs ancêtres avaient élu la Sainte Vierge Marie, sous le titre de Consolatrice des Affligés, pour leur Patronne céleste auprès de Dieu.

Qu'en ce jour où vous allez revivre les temps écoulés, ce soit donc pour vous une consolation de ne pas avoir travaillé en vain dans la vigne du Seigneur, puisqu'une moisson joyeuse et abondante s'est levée.

Que la grâce céleste vous protège et vous garde, qu'elle vous accorde de vivre les années à venir de telle sorte que vous puissiez acquérir une couronne de mérite toujours plus lumineuse.

Pour que votre jubilé sacerdotal contribue davantage au bien des âmes, Nous vous concédons la faculté de bénir les fidèles en Notre Nom et en Notre Autorité et de leur accorder une indulgence plénière au jour de votre choix.

Il nous reste à vous donner de tout cœur, à vous, Vénérable Frère, à l'Evêque-Coadjuteur et à tout le peuple confié à votre sollicitude spirituelle, Notre Bénédiction Apostolique.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 24 juin de l'an 1969, le septième de Notre Pontificat.

Paul VI, Pape

Une brillante réception fut offerte au Palais épiscopal par Monseigneur l'Evêque-Coadjuteur de Luxembourg à l'issue de la messe pontificale.

Le Commerce Extérieur du Grand-Duché

Dans le N° 5/1969 du Bulletin du STATEC, le Service Central de la Statistique et des Etudes Economiques publie une étude sur le commerce extérieur du Grand-Duché. Nous reproduisons ci-après quelques passages de cette étude ainsi que plusieurs tableaux donnant un aperçu sur l'évolution de la structure des échanges du Grand-Duché avec l'étranger et la valeur des importations et exportations en 1967 et 1968.

Si au début des années cinquante la Belgique était encore de loin notre plus gros fournisseur (environ 50% de nos importations) en même temps que notre plus important client (25% de nos exportations),

cette situation a connu par la suite un changement sensible, notamment sous l'effet conjugué d'une libéralisation progressive du commerce extérieur et d'importantes modifications intervenues dans la structure de notre production industrielle. En effet, en consultant le tableau ci-après, on constate une nette tendance à l'affaiblissement de la part du partenaire de l'UEBL dans le total de nos importations et exportations. Alors que, sous l'angle de vue des importations, la Belgique reste toujours notre fournisseur le plus important, du côté des exportations c'est l'Allemagne occidentale qui depuis plusieurs années constitue notre principal débouché.

Evolution de la structure des échanges du Grand-Duché avec l'étranger (en pour cent)

Source : Office des Licences et STATEC

Pays	1950		1951		1952		1960		1961		1962		1963		1968	
	I	E	I	E	I	E	I	E	I	E	I	E	I	E	I	E
Belgique	49,1	25,1	53,0	23,2	51,7	28,4	37,3	22,0	38,8	25,3	37,9	25,3	37,4	22,4	36,5	20,6
Allemagne R. F.	32,1	2,6	31,3	2,0	31,6	11,7	36,9	27,7	35,0	22,8	34,8	26,4	36,3	27,9	34,2	30,3
France	6,8	0,9	4,5	1,8	5,2	0,7	13,6	6,9	13,3	8,0	14,2	8,4	12,2	9,1	12,7	11,4
Italie	0,7	3,4	0,5	2,0	0,5	2,5	0,9	2,8	0,9	3,6	0,9	3,6	0,9	5,1	1,5	3,1
Pays-Bas	3,5	12,9	4,5	13,7	5,8	10,0	5,6	9,4	4,7	9,2	4,5	8,8	4,7	8,5	5,6	8,2
Autres pays	7,8	55,1	6,2	57,3	5,2	46,7	5,7	31,2	7,3	31,1	7,7	27,5	8,5	27,0	9,5	26,4
Total général	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Valeur des importations de Belgique et des exportations vers la Belgique de 1952 à 1968

Unité : Million de francs

	1952	1955	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968
Importations .	4936,1	5397,0	5981,0	5765,7	6193,5	6847,1	7154,1	7411,7	8742,6	9333,1	9453,7	8924,5	9254,0
Exportations .	4938,9	4019,3	3863,5	3917,7	4397,3	4961,6	4801,6	4482,8	5190,2	5212,9	5574,2	5664,0	5892,0
Solde	+2,8	-1377,7	-2117,5	-1848,0	-1796,2	-1885,5	-2352,5	-2928,9	-3552,4	-4120,2	-3879,5	-3260,5	-3362,0

Normalement, le Luxembourg a une balance fortement débitrice à l'égard de la Belgique et ce déficit a marqué une tendance nettement ascendante jusqu'en 1965 pour s'atténuer légèrement par la suite. Depuis les années d'après-guerre nos échanges avec la Belgique ne se sont trouvés en équilibre qu'une seule fois — en 1952 — notamment par les effets de la guerre de Corée sur nos exportations de produits sidérurgiques.

L'insuffisante diversification de la structure industrielle ne permettant pas d'assurer entièrement l'approvisionnement de l'économie, notamment en biens d'investissement et de consommation, on comprend que la balance de nos échanges avec la Belgique soit largement déficitaire, d'autant plus que la Belgique dispose elle-même d'une puissante industrie sidérurgique. Il n'en reste pas moins que la Belgique im-

porte une partie non négligeable (14,8% en 1968) des produits sidérurgiques luxembourgeois dont la plupart sont réexportés après avoir subi certaines transformations. Il n'est pas sans intérêt de relever que ce genre de transactions procure à notre partenaire de l'UEBL, pour partie au moins, les devises nécessaires au financement des importations réalisées par la Belgique et cédées, soit en l'état soit après transformation, à l'économie luxembourgeoise.

Si le décalage entre les importations et les exportations n'a cessé de croître sérieusement au fil des années, ce fait est attribuable, en tout premier lieu, à l'installation et au développement de certaines industries nouvelles dont la demande de biens d'investissement et de matières premières n'a cessé de croître, au renforcement des achats de biens de consommation en relation avec l'accroissement du niveau

de vie, ainsi qu'aux variations plus au moins prononcées qu'ont connues les cotations des produits sidérurgiques.

Importations

Les importations en provenance de la Belgique ont, depuis 1955, augmenté chaque année, sauf en 1958, 1959 et 1967, années pendant lesquelles on a pu constater une contraction de nos achats à la Belgique. Alors que le recul relevé à la fin des années cinquante concernait avant tout les métaux communs, les ouvrages en ces métaux ainsi que les appareils et engins mécaniques, celui de 1967 est à mettre en relation avec le ralentissement plus ou moins généralisé de l'expansion conjoncturelle en Europe occidentale. Au Luxembourg, ce dernier a coïncidé avec une assez nette diminution des importations de biens d'équipement due, pour partie, à l'achèvement de certaines grandes unités de production nouvelles. Au cours de la période de 1959 à 1968, le total des importations en provenance de la Belgique a connu un accroissement d'environ 60%. Ce fut avant tout au début de la deuxième moitié de cette décennie que nos achats ont marqué une nette accélération (+ 18% en 1964 par rapport en 1963). Compte tenu du fléchissement de l'effort d'investissement dans l'industrie sidérurgique et minière en 1964 et 1965, cette évolution reflète la vague d'achats de biens d'équipement destinés aux usines en voie d'installation, ainsi que l'appoint en biens de consommation importés pour faire face à l'expansion des dépenses de consommation privée.

Comme il ressort du tableau qui retrace la structure des échanges du Grand-Duché avec l'étranger, nos achats en Belgique s'élèvent depuis plusieurs années à quelque 37% du montant global de nos importations. La plus grande partie, soit 14,6% des livraisons belges, a consisté en produits minéraux (huiles minérales; matières bitumineuses; combus-

tibles minéraux; sel, etc.). Viennent ensuite, avec 12,5%, les produits alimentaires comprenant notamment le sucre, le cacao et ses préparations, les préparations à base de farine, les cigares et cigarettes, etc. . . . Quant aux importations de matières textiles et d'ouvrages en ces matières, ils représentent quelque 10%. Parmi les postes, dont l'importance relative reste inférieure à 10%, relevons, entre autres, les produits chimiques et pharmaceutiques (9,6%), les machines et appareils mécaniques (8,9%), le matériel de transport (8,5%) dont la majeure partie est constituée par les voitures automobiles et, enfin, les métaux communs et ouvrages en ces métaux (8,4%). Les sections restantes s'échelonnent de 4% jusqu'à un pourcentage insignifiant.

Exportations

Jusqu'en 1964, le chiffre d'affaires à l'exportation n'a cessé d'évoluer en étroite corrélation avec les ventes de produits sidérurgiques qui reflètent les aléas de la demande mondiale d'acier. Tel n'a plus été le cas depuis 1965. En 1966, pour la première fois depuis la fin du deuxième conflit mondial, la part des exportations sidérurgiques est tombée en deça de 50%, par suite de l'extrême faiblesse des cotations des produits sidérurgiques et de l'entrée en fonction de certaines grandes unités de production relevant du secteur chimique et travaillant essentiellement pour les marchés d'exportation.

Mis à part les produits sidérurgiques ainsi que les matières plastiques et les ouvrages en caoutchouc — qui en 1968 représentaient respectivement 48% et 11% de nos expéditions vers la Belgique — les achats importants de notre partenaire économique concernent les animaux vivants et les produits du règne animal (animaux de l'espèce bovine et beurre frais), ainsi que pour les produits alimentaires, les cigarettes et boissons (notamment les vins et bières).

Importance absolue et relative des exportations d'acier de 1952 à 1968

Unité : Million de francs

	1952	1955	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968
Exportations totales . . .	4938,9	4019,3	3863,5	3917,7	4397,3	4961,6	4801,6	4482,8	5190,2	5212,9	5574,2	5663,9	5892,0
Produits sidérurgiques . . .	3604,3	2454,0	2218,4	2503,3	2834,8	3231,1	3095,6	2580,0	3048,3	2788,4	2747,2	2706,0	2830,3
Autres exportations . . .	1334,6	1565,3	1645,1	1414,3	1562,5	1730,5	1706,0	1902,8	2141,9	2424,5	2827,0	2957,9	3061,7
Sidérurgie en % du total .	72,97	61,05	57,42	63,89	64,46	65,12	64,46	57,55	58,73	53,49	49,28	47,77	48,03

Une comparaison du total des transactions intervenues entre le Luxembourg et le reste du monde avec la part de la Belgique dans l'ensemble de notre commerce extérieur, fournit quelques indications fort intéressantes.

Dans l'optique des importations, la prédominance de la Belgique s'est nettement atténuée. Ce phénomène semble attribuable, pour partie au moins, à l'accentuation de la concurrence internationale notamment au sein du Marché Commun.

On relèvera, entre autres, les principales modifications ci-après :

Alors que la valeur globale des importations de matériel de transport, de produits chimiques et textiles est passée de 17% à 23% du total des importations de marchandises, la part de la Belgique dans ces mêmes fournitures a marqué une très nette tendance à la baisse quoiqu'elle n'ait cessé d'être prépondérante.

D'autre part, la contribution de la Belgique à nos importations de machines, d'appareils et de matériel électrique est passée de quelque 30% en 1960-1964 à 25% en 1968, cependant que la part des importations sans distinction d'origine de ces mêmes produits a fléchi de 15% à 13% du total des importations.

Quant à la part de la Belgique dans nos importations globales de produits minéraux, elle est tombée de 34% à 26% tandis que les importations de produits minéraux, exprimées en fonction de l'ensemble des achats extérieurs de biens, ont progressé de 15% à plus de 20%.

Du côté de nos exportations, les pourcentages exprimant la part de la Belgique dans les différentes rubriques permettent de constater que celle-ci constitue toujours le débouché principal pour un certain nombre de sections. Tel est notamment le cas pour les « Animaux vivants et produits du règne animal » (78%) ainsi que pour les « Produits alimentaires, boissons et tabacs » (55%). Néanmoins, il ne faut pas perdre de vue que, parmi les produits dont le marché belge n'absorbe qu'une proportion relativement faible, il y en a qui jouent dans notre commerce extérieur un rôle capital. Ceci est particulièrement vrai pour les métaux communs et les ouvrages en ces métaux, dont les exportations vers la Belgique n'atteignent que 17% des exportations globales. Il en va de même de la proportion des matières plastiques artificielles et de caoutchouc écoulés en Belgique.

Dans ces conditions, on comprend que les ventes luxembourgeoises à l'extérieur de l'UEBL soient près

de trois fois plus élevées que celles destinées à la Belgique.

Le Commerce Belgo-Luxembourgeois de 1952 à 1968

Unité : Million de francs

Années	Importations globales 4936	Exportations globales 4939	Soldes annuels + 3
1952			
1953	4807	3540	-1267
1954	4791	3535	-1256
1955	5397	4019	-1378
1956	5862	4416	-1446
1957	6177	4570	-1607
1958	5981	3863	-2118
1959	5766	3918	-1848
1960	6193	4397	-1796
1961	6847	4962	-1885
1962	7154	4802	-2352
1963	7412	4483	-2929
1964	8743	5190	-3553
1965	9333	5213	-4120
1966	9453	5574	-3879
1967	8925	5664	-3261
1968	9254	5892	-3362

Importations et exportations 1967 et 1968 en valeur absolue et en pour-cent

Pays	Importations de				Exportations vers			
	1967		1968		1967		1968	
	millions de francs	en %	millions de francs	en %	millions de francs	en %	millions de francs	en %
Europe	21 987	95,1	23 946	94,4	22 013	87,2	24 389	85,4
a) C.E.E.	21 085	91,2	22 961	90,5	18 781	74,4	21 036	73,6
Belgique	8 924	38,6	9 254	36,5	5 663	22,4	5 892	20,6
Allemagne occidentale	7 469	32,3	8 673	34,2	6 768	26,8	8 649	30,3
France	2 884	12,5	3 217	12,7	2 949	11,7	3 259	11,4
Italie	466	2,0	394	1,5	961	3,8	880	3,1
Pays-Bas	1 341	5,8	1 422	5,6	2 438	9,7	2 354	8,2
dont : Total Benelux	10 265	44,4	10 676	42,1	8 102	32,1	8 246	28,8
b) E.F.T.A.	760	3,3	862	3,4	2 658	10,5	2 668	9,4
Autriche	58	0,3	59	0,2	103	0,4	120	0,4
Danemark	26	0,1	54	0,2	495	2,0	445	1,6
Norvège	38	0,2	73	0,3	251	1,0	198	0,7
Portugal	11	0,0	9	0,0	115	0,4	100	0,4
Royaume-Uni	276	1,2	327	1,3	499	2,0	626	2,2
Suède	112	0,5	85	0,4	372	1,5	401	1,4
Suisse	236	1,0	252	1,0	819	3,2	775	2,7
c) Autres pays d'Europe	140	0,6	122	0,5	573	2,3	684	2,4
II. Afrique	64	0,3	62	0,2	431	1,7	576	2,0
III. Amérique	908	3,9	1 197	4,7	2 219	8,8	2 993	10,5
U.S.A.	769	3,3	988	3,9	1 617	6,4	2 353	8,3
Autres pays d'Amérique	138	0,6	209	0,8	602	2,4	639	2,2
IV. Asie	153	0,7	167	0,7	557	2,2	567	2,0
V. Océanie	1	0,0	2	0,0	27	0,1	36	0,1
Provenances et destinations indé- terminées	11	0,0	4	0,0	12	0,0	18	0,0
Total général	23 127	100,0	25 381	100,0	25 262	100,0	28 580	100,0

Nouvelles de la Cour

Mois de juin

Le 3 juin 1969, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Basile Georges Calevras, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de Grèce.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur George T. Curmi, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Malte.

*

Le 5 juin 1969, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Son Excellence Monsieur le Professeur Luis Martinez Miltos, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Paraguay.

*

Le 20 juin 1969, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Révérendissime Monseigneur Hygin Eugène Cardinale, qui Lui a remis les lettres l'accréditant en qualité de Nonce Apostolique.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Laurent

Nzetimana, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Burundi.

*

Un communiqué du Département du Grand Maréchal de la Cour en date du 21 juin 1969 annonce qu'à l'occasion de la célébration publique de l'Anniversaire de Naissance de Son Altesse Royale le Grand-Duc, des listes d'inscription sont déposées au Palais de Luxembourg et au poste de Gendarmerie du Château de Berg à partir de lundi, le 23 juin 1969.

*

Un communiqué du Département du Grand Maréchal de la Cour en date du 23 juin 1969 annonce que Son Altesse Royale le Grand-Duc a conféré au Docteur André Beissel le titre de « Médecin de la Cour ».

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Son Excellence Monsieur Tage Grönwall, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Suède.

Mois de juillet

Le 8 juillet 1969, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Son Excellence Monsieur Ivan F. Filippov, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes.

*

Le 11 juillet 1969, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Renaud Sivan, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de France.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Kingdon

Gould Jr., qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire des Etats-Unis d'Amérique.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Emile Kassa-Mapsi, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Gabon.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Carlos Miro-Quesada, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Pérou.

Conseil de Gouvernement

Réunions durant le mois de juin

Le Conseil de Gouvernement a tenu plusieurs réunions de travail pendant le mois de juin sous la présidence de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Au cours de la réunion du 13 juin, le Conseil a examiné un avant-projet de loi tendant à établir un plan directeur pour l'aménagement du territoire.

Dans ce contexte il a discuté les finalités et les procédures à envisager en vue de l'établissement de ce plan. Il a institué un groupe de travail interministériel qui aura pour mission de mettre au point le texte du projet de loi et de faire des propositions au Gouvernement au sujet des initiatives à prendre dans l'actuelle phase préparatoire. Le Conseil a délibéré

sur les projets de loi portant réforme des cadres administratifs du Statec et des Administrations des Contributions, de l'Enregistrement et des Postes et Télécommunications. Il a approuvé une série de projets de règlements grand-ducaux à savoir : — des projets de règlements grand-ducaux relatifs à la réglementation de certaines professions paramédicales (laborantin, assistant social, assistant d'hygiène sociale, sage-femme); — des projets de règlements grand-ducaux portant exécution des articles 1^{er} et 5 de la loi du 18 novembre 1967 portant réglementation de certaines professions paramédicales en ce qui concerne les professions d'infirmier et d'infirmier hospitalier gradué; — un projet de règlement grand-ducal portant organisation d'une nouvelle session d'examens de promotion à programme réduit pour les fonctionnaires communaux de la carrière de l'expéditionnaire et de l'expéditionnaire technique; — un projet de règlement grand-ducal relatif au thé, extrait de thé, maté et aux succédanés de thé; — des projets de règlements grand-ducaux portant création d'un Collège d'enseignement moyen à Grevenmacher, à Wiltz et à Ettelbruck. Le Conseil a procédé

à un nouvel échange de vues sur les modalités d'une contribution de l'Etat à un nouveau Conservatoire de musique à Luxembourg. Le Conseil a également arrêté les principes de la composition de la Commission des Programmes et de la Sous-Commission de la Tribune libre de Radio-Télé-Luxembourg. Le Conseil a encore délibéré sur les modalités d'application du contrat collectif des ouvriers de l'Etat.

Au cours de la séance du 20 juin, le Conseil a eu un premier échange de vues sur les données économiques qui sont à la base du projet de Budget de 1970 et sur la masse budgétaire envisagée. Il a approuvé le projet de loi relatif à l'ajustement des pensions servies par la Caisse de Pension des Commerçants et Industriels au niveau des salaires de 1965 et le projet de loi relatif à l'ajustement des pensions servies par la Caisse de Pension des Artisans au niveau des salaires de 1965. Le Conseil a encore discuté divers projets d'implantation de bâtiments au Kirchberg en réaffirmant l'intention du Gouvernement de réaliser une première étape de construction des bâtiments de l'école européenne au cours de l'année 1970.

Réunions durant le mois de juillet

Le Conseil de Gouvernement a tenu plusieurs réunions de travail pendant le mois de juillet sous la présidence de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Au cours des réunions des 20, 28 et 30 juin, 4, 5 et 11 juillet le Conseil a préparé le projet de budget de 1970. Il a pris connaissance des données conjoncturelles et des prévisions économiques générales pour l'année 1970, analysé la conjoncture luxembourgeoise, examiné l'évolution des recettes fiscales et les difficultés actuelles du marché des capitaux. Il a procédé ensuite à la fixation des grandes masses budgétaires en les confrontant aux propositions faites par les différents départements ministériels. Il a admis, par rapport au budget ordinaire voté de 1969 une progression des dépenses de l'ordre de 6% et fixé comme plafond du budget ordinaire de 1970 un chiffre de 10 500 millions. Au cours des deux semaines à venir le Conseil fixera le détail des crédits dans le cadre ainsi tracé. Il s'occupera également de la fixation du plafond du budget des dépenses extraordinaires ainsi que des modes de financement de celles-ci. Le Conseil s'est rendu compte de la nécessité d'accélérer l'exécution de certains programmes d'infrastructure en y affectant de nouvelles ressources financières. Le Conseil a procédé également à un premier échange de vues sur la méthode et quelques notions de base du budget pluriannuel. Au cours des débats, au vu des tendances de l'évolution salariale constatée depuis 1963, il a décidé de déposer un projet de loi portant une révalorisation des trai-

tements des fonctionnaires de l'Etat de l'ordre de 6% dont 1% au titre de la majoration du prélèvement pour les pensions. En même temps il a décidé de renforcer dans tous les secteurs du service public le blocage de l'effectif du personnel de l'Etat, d'assurer la mobilité et la polyvalence des agents de l'Etat, afin de maintenir la croissance des dépenses de personnel dans des limites supportables.

Au cours de la réunion du 25 juillet, le Conseil a fixé le budget extraordinaire de l'Etat de 1970 au chiffre de 1400 millions. Le Conseil a discuté ensuite d'une façon approfondie les données qui permettront d'établir un budget pluriannuel s'étendant de 1970 à 1975. Un document concernant ce budget pluriannuel sera déposé à la Chambre des Députés au début du mois d'octobre prochain. Il a également approuvé le projet de règlement grand-ducal portant nouvelle fixation du minimum et du maximum de la cotisation pour l'assurance maladie des bénéficiaires de pension et de rente affiliés aux caisses de maladie régies par le code des assurances sociales. Le minimum de la cotisation a été porté de 350 à 470 francs et le maximum est fixé à 655 francs. Le Conseil a approuvé en outre le 2^e avenant au contrat collectif pour le métier de menuisier conclu le 31 mars 1969 entre l'association des patrons-menuisiers du Grand-Duché de Luxembourg d'une part et la commission syndicale des contrats d'autre part. Finalement le Conseil a arrêté les modalités d'une reprise possible d'une usine à Hosingen.

Nouvelles diverses

Télégramme de félicitations

Le 20 juin 1969, Son Altesse Royale le Grand-Duc a envoyé le télégramme suivant à Monsieur Georges Pompidou, Président de la République Française, au moment de son accession à la Présidence de la République Française :

Monsieur Georges Pompidou, Président de la République, Palais de l'Élysée, Paris

Au moment où vous accédez à la Présidence de la République, je suis certain d'interpréter fidèlement les sentiments du peuple luxembourgeois en vous assurant de la confiance avec laquelle il vous voit assumer le destin de la grande nation française, son amie de toujours.

Je vous adresse mes vœux bien chaleureux pour le succès de votre mission et pour la prospérité de la France.

Jean

*

Télégrammes de félicitations

A l'occasion de l'alunissage des astronautes américains, Son Altesse Royale le Grand-Duc a adressé un télégramme au Président des Etats-Unis d'Amérique pour exprimer ses félicitations concernant cet extraordinaire exploit américain.

De son côté, Son Excellence Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, a prié Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique à Luxembourg de transmettre au Président des Etats-Unis d'Amérique un télégramme de félicitations qu'il lui a adressé au nom du Gouvernement luxembourgeois.

Voici le texte du message du Président du Gouvernement luxembourgeois :

His Excellency Kingdon Gould
Ambassador of the United States of America
(22, boulevard Emmanuel Servais)
(Luxembourg)

My dear Ambassador,

On behalf of the Government of the Grand Duchy of Luxembourg, I have the honor to ask you to forward to President Nixon a message of warm congratulations for the outstanding and historical achievement of landing the first men on the moon. Having had the privilege of visiting in these crucial days the Spatial Centers of Cape Kennedy and Houston (Texas), I have got an even deeper impression of the tremendous progress made by American science and organization as well as of the rare moral and intellectual qualities of the men devoted to this work. May the success of the whole mission be assured and conducive to a still better understanding of the solidarity of all mankind.

Please accept my kind regards,

Yours very sincerely,

Pierre Werner
President of the Government

*

Visite officielle à Rome du Ministre luxembourgeois des Affaires Etrangères

Les 20 et 21 juin 1969, Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères et Président en exercice du Conseil des Ministres des Communautés Européennes, a fait une visite officielle à Rome, sur invitation de Monsieur Pietro Nenni, Ministre des Affaires Etrangères d'Italie.

Au cours de sa visite officielle à Rome, le Ministre luxembourgeois des Affaires Etrangères a eu des entretiens avec Monsieur Guiseppa Saragat, Président de la République italienne, Monsieur Adriano Rumor, Président du Conseil italien et M. Pietro Nenni, Ministre italien des Affaires Etrangères.

Voici le texte du communiqué publié à l'issue de la visite officielle à Rome :

Monsieur Pietro Nenni et Monsieur Gaston Thorn, Ministres italien et luxembourgeois des Affaires Etrangères, se sont rencontrés à la Farnesina, Palais du Ministère des Affaires Etrangères à Rome. Les entretiens entre les deux Ministres des Affaires Etrangères, auxquels ont participé M. Mario Pedini, Secrétaire d'Etat au Ministère des Affaires Etrangères, les Ambassadeurs des deux pays accrédités dans les capitales respectives, ainsi que des hauts fonctionnaires des deux Ministères, ont été marqués par un climat d'amitié cordial qui caractérise les relations entre l'Italie et le Luxembourg et ils ont permis d'approfondir les problèmes communs et notamment les problèmes européens.

Le Ministre Thorn et le Ministre Nenni ont reconnu l'urgence de réaliser des progrès en ce qui concerne le renforcement des structures communautaires actuelles ainsi que leur élargissement aux pays qui ont offert leur adhésion. Dans ce but on a reconnu l'importance d'accélérer une coopération étroite au sein des organisations multilatérales dont les deux pays sont membres et en particulier au sein de l'Union de l'Europe Occidentale (U.E.O.).

Des deux côtés on a également souligné l'importance de faire le maximum d'efforts en vue d'arriver aussitôt que possible au renouvellement de l'association entre la Communauté et les Pays africains et malgache.

En considérant les divers problèmes en discussion, les deux parties sont tombées d'accord sur la nécessité de faire tous les efforts pour favoriser la détente sur la base des indications de la réunion de Washington du Conseil atlantique dans le but de permettre la convocation d'une Conférence Est-Ouest.

Ensuite on a passé en revue l'état des relations entre le Luxembourg et l'Italie et on a remarqué avec satisfaction qu'elles sont excellentes aussi bien dans le domaine politique que culturel et économique et dans le domaine de l'émigration.

Les deux parties ont manifesté l'intention de développer leurs rapports dans le cadre des accords actuellement en vigueur entre les deux pays.

Ajoutons ici que le Ministre luxembourgeois des Affaires Etrangères et Madame Gaston Thorn furent reçus le 21 juin en fin de matinée en audience privée par Sa Sainteté le Pape Paul VI au Vatican.

*

Visite officielle à Luxembourg du Secrétaire d'Etat français aux Affaires Etrangères

Le 11 juillet 1969, Monsieur Jean de Lipkowski, Secrétaire d'Etat français aux Affaires Etrangères, a fait une visite officielle à Luxembourg.

Au cours de son séjour à Luxembourg, il a eu un entretien avec Monsieur Gaston Thorn, Ministre luxembourgeois des Affaires Etrangères.

A l'issue de cette réunion, le Ministre des Affaires Etrangères luxembourgeois et le Secrétaire d'Etat français ont fait une déclaration à la presse.

Le Secrétaire d'Etat français aux Affaires Etrangères a quitté Luxembourg par avion dans la soirée, après avoir assisté à un dîner offert en son honneur par le Ministre luxembourgeois des Affaires Etrangères, Monsieur Gaston Thorn.

*

Session du Parlement européen à Luxembourg

Les 3 et 4 juin 1969 a eu lieu au Centre Européen du Kirchberg à Luxembourg une session extraordinaire du Parlement européen.

A l'ordre du jour figurait notamment l'état actuel d'avancement des négociations et relations de la Communauté Européenne avec les Etats africains et malgache associés, suite à l'expiration depuis le 1^{er} juin dernier de la convention de Yaoundé.

Monsieur Alionne Sissoko, du Mali, ancien Président de la commission paritaire de la conférence parlementaire CEE-EAMA, et Monsieur Michel Eholik, de la Côte d'Ivoire, y assistèrent en qualité d'observateurs.

*

Parlement Européen

Le 9 juillet 1969, la Commission de l'Agriculture du Parlement Européen a siégé à Luxembourg, au Centre Européen.

Réunie sous la présidence de M. Roland Boscary-Monsservin (groupe libéral français) la Commission de l'agriculture du Parlement Européen a poursuivi l'examen de la proposition complémentaire de la Commission des Communautés Européennes portant organisation du marché viti-vinicole sur laquelle M. Vals (groupe socialiste français) a été chargé de faire rapport. A cette occasion la Commission de l'agriculture a entendu les représentants des organisations viti-vinicoles (producteurs et négociants) des divers pays de la Communauté Européenne.

Avant d'arrêter définitivement sa position en matière d'organisation du marché viti-vinicole la Commission de l'agriculture a décidé de s'informer, dans un certain nombre de lieux de production. C'est ainsi qu'à l'occasion de sa réunion à Luxembourg elle a

visité le vignoble luxembourgeois et allemand de la vallée de la Moselle. Elle a envoyé également une délégation en France qui a visité les 15 et 16 juillet la région des Corbières et du Minervois, ainsi qu'une délégation qui s'est rendue en Italie dans les Pouilles et en Sicile.

La Commission de l'agriculture a également chargé M. Cointat (député U.D.R. français) de préparer un avis sur une proposition de règlement concernant le rapprochement des législations des Etats membres ayant trait aux pâtes alimentaires.

M. Mauk (groupe libéral allemand) a été pour sa part chargé de faire rapport sur une proposition de règlement relative à l'unification des régimes d'importation appliqués par chacun des Etats membres à l'égard des pays tiers dans le secteur des produits transformés à base de fruits et légumes.

Le Grand-Duché de Luxembourg était représenté par M. Joseph Faber, directeur de la station viticole; M. Will Wiltzius, président de l'Association des viticulteurs; M. Schumacher, président de l'Association des viticulteurs indépendants; M. Norbert Wiltgen, président de la marque nationale et M. Christian Schmit, Grevenmacher.

*

Réunion du Conseil des Ministres des Communautés Européennes au Centre Européen du Kirchberg à Luxembourg

Le 30 juin 1969 ont eu lieu deux sessions du Conseil des Ministres des « Six » au Centre Européen du Kirchberg à Luxembourg. L'une était placée sous la présidence de Monsieur Marcel Mart, Ministre luxembourgeois de l'Economie Nationale et des Transports, et l'autre sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Buchler, Ministre luxembourgeois de l'Agriculture et des Travaux Publics.

La 72^{me} session, présidée par M. Marcel Mart, a eu lieu en présence de M. Jean Rey, Président, M. Fritz Hellwig, Vice-Président et M. Guido Colonna di Paliano, membre de la Commission des Communautés. Elle était consacrée essentiellement à un échange de vues sur un certain nombre de problèmes que posent les activités futures d'Euratome, ainsi qu'à la discussion du rapport du groupe de travail « Politique de la recherche scientifique et technique », portant sur les actions de coopération possible dans le domaine technologique.

Les Gouvernements des Etats membres étaient représentés par M. Théo Lefèvre, Ministre de la politique et de la programmation scientifique de Belgique, M. Hans von Heppe, Secrétaire d'Etat à la Recherche scientifique de la République Fédérale d'Allemagne, M. Jean-Marc Boegner, Ambassadeur, Représentant Permanent de la France, M. Mario Zagari, Sous-Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères d'Italie, M. Marcel Mart, Ministre de l'Economie Nationale et de l'Energie de Luxembourg et M. L. de Block, Ministre des Affaires Economiques des Pays-Bas.

La 73^{me} session du Conseil était présidée par M. J.-P. Buchler, Ministre de l'Agriculture du Grand-

Duché de Luxembourg. Elle a eu lieu en présence de M. Sicco Mansholt, Vice-Président de la Commission des Communautés Européennes et était consacrée aux questions agricoles.

Les Gouvernements des Etats membres étaient représentés par M. Charles Heger, Ministre de l'Agriculture de Belgique, M. Hermann Hoecherl, Ministre de l'Agriculture de la République Fédérale d'Allemagne, M. Jacques Duhamel, Ministre de l'Agriculture de la France, M. Paolo Albertario, Conseiller d'Etat d'Italie, M. Jean-Pierre Buchler, Ministre de l'Agriculture de Luxembourg et M. P. Lardinois, Ministre de l'Agriculture des Pays-Bas.

*

Réunions du Conseil des Ministres des Communautés Européennes à Luxembourg

Le Conseil des Communautés Européennes a tenu sa 71^{me} session dans la matinée du 26 juin 1969, au Centre Européen du Kirchberg à Luxembourg, sous la présidence de Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères du Grand-Duché de Luxembourg, en présence de Monsieur Jean Rey, Président, et de plusieurs membres de la Commission des Communautés Européennes.

Cette session a été consacrée essentiellement à la préparation de la Conférence des Parties Contractantes à la Convention de Yaoundé qui a eu lieu l'après-midi du 26 et le lendemain 27 juin 1969 au Centre Européen du Kirchberg à Luxembourg.

Les Gouvernements des Etats membres étaient représentés par M. Raymond Scheyven, Ministre de la Coopération au Développement de Belgique, M. Günther Hartkort, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères et M. Walter Grund, Secrétaire d'Etat aux Finances de la République Fédérale d'Allemagne, M. Yvon Bourges, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères de France, M. Mario Zagari, Sous-Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères d'Italie, M. Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères de Luxembourg, et M. H.J. de Koster, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères des Pays-Bas.

Les Parties contractantes à la Convention de Yaoundé ont tenu une dernière réunion ministérielle à Luxembourg le 28 juin 1969, sous la présidence de M. Gaston Thorn, Ministre luxembourgeois des Affaires Etrangères, et Président en exercice du Conseil des Ministres des Communautés Européennes, au cours de laquelle la nouvelle convention de Yaoundé, réalisée à Luxembourg, a été paraphée par les chefs des dix-huit Etats africains et malgache et les six pays de la C.E.E.

Les parties contractantes étaient donc enfin parvenues à Luxembourg à un accord sur le texte de la nouvelle convention d'association entre la C.E.E. et les E.A.M.A.

Cet accord concrétise la volonté unanime des parties contractantes de poursuivre, en la renforçant, l'Association conçue à l'origine dans le cadre du Traité de Rome, renouvelée ensuite par la Convention de Yaoundé et qui constitue un exemple unique

au monde de coopération entre vingt-quatre Etats de niveau économique différent.

Il constitue un nouveau témoignage de la volonté des parties contractantes d'établir, sur des bases d'une parfaite égalité, des rapports confiants de coopération en vue de favoriser le développement économique et social des Etats associés par l'accroissement de leurs échanges commerciaux et la mise en œuvre d'interventions financières et de coopération technique.

Dans le domaine des échanges commerciaux, la nouvelle Convention tout en continuant à favoriser le développement des échanges entre la Communauté et les E.A.M.A. tient cependant compte aussi bien de la volonté des Parties Contractantes d'encourager le développement de la coopération et des échanges interafricains que des orientations qui se sont manifestées sur le plan mondial, notamment lors de la Conférence de la Nouvelle Delhi.

Dans le domaine de la coopération financière et technique, les Etats membres sont convenus de mettre à la disposition du Fonds Européen de Développement un montant global de un milliard d'unités de compte, dont 918 millions d'unités de compte pour les E.A.M.A.

En outre, la Banque Européenne d'Investissement pourra accorder 90 millions d'U.C. sous forme de prêts à des conditions normales éventuellement assortis de bonifications d'intérêts.

Ces sommes sont destinées au financement d'un ensemble d'actions susceptibles de contribuer par un effort complémentaire à ceux accomplis par les Etats associés, au développement économique et social des Etats associés. La nouvelle Convention se caractérise par rapport à la Convention de Yaoundé par une plus grande souplesse dans le choix des modes d'intervention et des modalités de financement.

Cette nouvelle orientation devrait notamment permettre d'accentuer les interventions de la Communauté en faveur du développement industriel des Etats associés.

Par ailleurs, en vue d'aider les Etats associés à faire face aux difficultés particulières et extraordinaires créant une situation exceptionnelle et ayant une répercussion grave sur leur potentiel économique, la Convention prévoit un fonds de réserve prélevé sur la part des aides non remboursables. Dans le cas d'une chute des prix mondiaux ou de calamités telles que famines et inondations, la Communauté pourra accorder une aide aux Etats intéressés. Ce fonds est fixé à 65 millions d'U.C., mais pourra être, si les circonstances l'exigent, augmenté jusqu'à 80 millions d'U.C.

Signalons enfin que le 27 juin 1969 a été signé en outre au Centre Européen du Kirchberg à Luxembourg l'accord entre la Communauté Economique Européenne et le Gouvernement de la République de l'Inde, relatif à la fourniture de froment tendre à titre d'aide alimentaire.

L'accord prévoit, dans le cadre de son programme d'aide alimentaire en céréales pour l'année 1968/69 la fourniture à titre de don d'une quantité de 80 000 tonnes de froment tendre par la Communauté Econo-

mique Européenne au Gouvernement de la République de l'Inde.

*

Confédération Européenne de l'Agriculture

Du 9 au 11 juin 1969 ont eu lieu à Luxembourg des réunions du groupe de travail pour le crédit agricole coopératif CEA/CICA.

Ce groupe de travail a été constitué au sein de la Confédération Internationale du Crédit Agricole (C.I.C.A.) et de la Confédération Européenne de l'Agriculture (C.E.A.). Son Président actuel est Monsieur le D^r Hans Kloss, Directeur Général de la Caisse Centrale Raiffeisen à Vienne.

Des rapports furent présentés à cette occasion par M. Henri Medernach, Directeur de la Caisse Centrale des Associations Agricoles Luxembourgeoises, M. Maurice Lecardonnal, Secrétaire du Groupe de travail CEA/CICA, M. Alex Florquin, Vice-Président de la Caisse Centrale du Crédit Rural du Boerenland Belge, et M. le D^r Joachim Kleinhaus, Conseiller bancaire.

Onze pays ont participé à ces réunions, à savoir : l'Autriche, la Belgique, la Finlande, la France, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Pologne, la République Fédérale d'Allemagne, la Suisse et la Suède.

*

Conférence Européenne des Ministres des Transports

La Conférence Européenne des Ministres des Transports (C.E.M.T.) qui groupe les 18 pays de l'Europe de l'Ouest, a tenu le 11 juin 1969 à Stockholm la 29^e session de son Conseil des Ministres sous la présidence de Monsieur S. Lundkvist, Ministre des Transports de la Suède. Le Grand-Duché de Luxembourg était représenté par M. Marcel Mart, Ministre des Transports et de l'Economie Nationale, et M. René Logelin, Conseiller de Gouvernement.

Le Conseil des Ministres a examiné tout particulièrement la mise en œuvre de la politique générale des transports, dont l'objectif essentiel consiste en la recherche des moyens destinés à promouvoir les transports internationaux et à assurer une plus grande coordination des politiques nationales dans le domaine des transports. Il a fixé dans ce domaine les orientations à donner aux travaux de la C.E.M.T.

En ce qui concerne les transports par route, le Conseil des Ministres a procédé à un échange de vues sur l'état des négociations avec les pays tiers au sujet des conditions de travail des équipages des véhicules routiers en trafic international (A.E.T.R.). Il a tenu compte du règlement déjà adopté par le Conseil des Ministres de la C.E.E. relatif à l'harmonisation de certaines dispositions en matière sociale dans le domaine des transports par route en vue d'arriver à une position commune des pays membres de la C.E.M.T. lors des négociations qui auront lieu prochainement à la Commission Economique pour l'Europe sous les auspices des Nations Unies à Genève et

auxquelles participeront également les pays de l'Est de l'Europe.

Dans le domaine des transports par chemin de fer, le Conseil a étudié les incidences de la conteneurisation sur les chemins de fer et a examiné les multiples problèmes qui sont à résoudre pour promouvoir ce mode de transport moderne. Les Ministres des Transports ont décidé de favoriser l'adoption de dimensions standard pour grands conteneurs et ont exprimé le vœu qu'une attention spéciale soit consacrée aux problèmes sociaux qui résulteront inévitablement du développement de cette nouvelle technique. Ils ont reconnu par ailleurs l'importance capitale d'une politique commune européenne dans le domaine de la conteneurisation, en particulier en ce qui concerne les problèmes financiers.

Le Conseil a examiné une nouvelle fois les études élaborées par l'Union Internationale des Chemins de Fer afin que les Gouvernements soient en mesure de se rendre parfaitement compte des problèmes qui se posent en matière de l'introduction de l'attelage automatique par les réseaux ferroviaires européens.

Le Conseil a examiné un rapport sur le rapprochement des tarifs et des prix de revient et a fait des propositions pour orienter les politiques nationales dans ce domaine.

Le problème de la sécurité routière avec ses aspects humains et économiques a spécialement occupé le Conseil. A la présente session, il a étudié les mesures d'assistance immédiate aux victimes d'accidents de la circulation routière. Parmi ces mesures, il importe de relever la formation de secouristes, la présence de boîtes de secours et d'extincteurs à bord des automobiles ainsi que l'équipement technique et médical des voitures de secours.

Le Conseil a constaté avec satisfaction que l'élaboration d'un Code Européen de la Route a fait de notables progrès depuis sa dernière session du 12 décembre 1968. En prenant comme point de départ les Conventions mondiales signées le 8 novembre 1968 à Vienne, les Ministres se sont prononcés sur les options et recommandations que ces Conventions comportent. Les textes arrêtés en matière de signalisation routière, joints à ceux relatifs à la circulation routière, seront envoyés à la Commission Economique pour l'Europe (E.E.C.) à Genève pour faire l'objet d'un Accord Européen qui s'appliquera également aux pays de l'Est de l'Europe.

Enfin, la C.E.M.T. a entendu un rapport présenté par Monsieur le Ministre Mart, Président en exercice du Conseil des Ministres de la C.E.E., sur l'état actuel des travaux effectués dans le cadre des Communautés Européennes à Bruxelles. De cette façon, le Conseil des Ministres de la C.E.M.T. est tenu régulièrement au courant de la mise en œuvre progressive de la politique commune des Transports prescrite par le Traité de Rome.

A la suite des travaux du Conseil des Ministres de la C.E.M.T. à Stockholm, les documents relatifs à la sécurité de la circulation routière seront communiqués pour examen à notre association « La Sécurité Routière » afin d'en tirer les conclusions qui s'im-

posent en vue d'améliorer la sécurité routière sur le plan national.

En outre, l'ensemble des documents examinés à Stockholm relatifs au transport ferroviaire seront communiqués pour examen à notre Société Nationale des C.F.L., notamment en vue d'évaluer les conséquences techniques, sociales, économiques et financières de l'introduction éventuelle de l'attelage automatique par tous les réseaux ferroviaires de l'Europe de l'Ouest, compte tenu tout particulièrement de la dépense importante que comportera ce nouvel équipement des wagons de chemins de fer.

*

Benelux

La Convention Benelux en matière de marques de produits, signée à Bruxelles le 19 mars 1962, est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 1969. Cette Convention a pour effet d'instaurer dans chacun des trois pays du Benelux une loi uniforme sur les marques de produits qui sera d'application à partir du 1^{er} janvier 1971 et remplacera les lois nationales actuelles. Après cette date, les marques de commerce et de fabrique ne pourront plus être obtenues que pour l'ensemble du territoire Benelux, cependant que les droits de marque déjà acquis dans l'un des trois pays s'étendront à tout le Benelux, pour autant qu'il n'aillent pas à l'encontre des droits acquis par des tiers. Toutes les marques, quelle que soit la nationalité de leur titulaire, seront, dès lors, soumises à des dispositions uniformes et protégées sur l'ensemble du territoire Benelux. Au point de vue international, le Benelux sera dorénavant considéré, à cet égard, comme un seul pays. Cette nouvelle réalisation Benelux constitue un nouveau pas dans la voie de la suppression intégrale des entraves à la libre circulation des marchandises à l'intérieur du Benelux, étant donné que les barrières entre les trois pays, résultant de droits de marque privés, seront désormais abolies. Par ailleurs, le Benelux fournit un nouvel exemple dans la voie conduisant à l'intégration européenne.

L'unification du territoire Benelux en matière de marques postule la création d'une administration commune pour les trois pays, à savoir le Bureau Benelux des Marques, qui sera établi à La Haye.

La Cour de Justice Benelux veillera à l'interprétation uniforme de la Convention et de la loi uniforme dans les trois pays.

*

Réunion du Comité de Ministres du Benelux

Le Comité de Ministres du Benelux s'est réuni, le 3 juillet 1969, à Bruxelles, sous la présidence de Monsieur H. Fayat, Ministre du Commerce extérieur de la Belgique, en vue de l'exécution des décisions de la Conférence Intergouvernementale tenue fin avril 1969.

A cette occasion, le Collège d'Impulsion Benelux, dont tous les membres étaient présents, a été chargé de faire des propositions en vue de la réalisation intégrale de l'Union économique Benelux. Il est composé comme suit :

Monsieur A. de Schrijver, Ministre d'Etat, Monsieur C. Dumont, Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères à Luxembourg, Monsieur V.G.M. Marijnen, Bourgmestre de La Haye, ancien Premier Ministre, Monsieur L.E. Troclet, ancien Ministre, Monsieur G. Stoltz, Président du Conseil économique et social du Luxembourg, Monsieur C.J. Oort, Professeur d'économie à l'Université de l'Etat d'Utrecht.

Monsieur de Schrijver assumera la présidence du Collège d'Impulsion pendant les six prochains mois en vertu d'une décision de ce Collège selon laquelle la présidence sera exercée à tour de rôle, à l'instar de la procédure suivie au Comité de Ministres.

Toutes les dispositions ont été prises, les mandats conférés aux organes de l'Union ont été précisés et les délais ont été fixés pour l'exécution des décisions de la Conférence Intergouvernementale des trois pays du Benelux tenue à La Haye en avril dernier.

Deux nouvelles Commissions spéciales ont été reprises dans le cadre de l'Union économique Benelux :

- une Commission spéciale pour l'aménagement du territoire chargée de traiter les questions de coordination des problèmes de politique relatifs à l'aménagement du territoire du Benelux ;
- une Commission spéciale pour le tourisme chargée de traiter les questions relatives au tourisme, en vue de favoriser le tourisme intra-Benelux ainsi que le tourisme international vers le Benelux.

A l'issue de la réunion un Traité Benelux portant loi uniforme relative au droit international privé a été signé par les Ministres Fayat, Thorn et le Secrétaire d'Etat de Koster au nom des trois pays.

*

Voyage de presse Benelux 1969

L'Union Economique Benelux organise depuis 1961, en collaboration avec le Comité de Rapprochement belgo-néerlando-luxembourgeois et les Services d'Information et de Presse des trois Gouvernements, un voyage de presse annuel en vue d'exposer aux journalistes différents thèmes économiques et sociaux, concernant les trois pays.

De nombreux journalistes ont ainsi eu l'occasion d'étudier les sujets suivants au cours des différents voyages de presse des années précédentes : La situation économique et sociale en Belgique, aux Pays-Bas et au Grand-Duché de Luxembourg ; l'agriculture dans les trois pays de Benelux ; les grands travaux d'infrastructure ; l'industrie dans le Benelux ; la promotion sociale et humaine des travailleurs ; l'organisation des loisirs ; l'évolution industrielle dans les pays de Benelux, et enfin la politique de l'habitat dans les pays de Benelux.

Le voyage de presse 1969, auquel participèrent une trentaine de journalistes, dont plusieurs confrères luxembourgeois, était consacré à l'étude des métiers d'arts dans les pays de Benelux.

Ce voyage d'information au Grand-Duché était organisé par le Service Information et Presse du Ministère d'Etat, en collaboration avec le Ministère

des Classes Moyennes et la Chambre des Métiers, le Centre National de Promotion des Arts et des Métiers d'Art, l'Association des Arts et Métiers d'Art et le Comité de Rapprochement Benelux, section luxembourgeoise.

Au cours de leur visite à Luxembourg, les journalistes ont entendu un exposé sur les métiers d'art au Grand-Duché et ils ont visité une exposition des métiers d'art organisée à l'Ebeco ainsi qu'à la faïencerie Villeroy et Boch à Luxembourg-Septfontaines.

L'exposition des métiers d'art était spécialement organisée dans les salles d'exposition de l'Ebeco à Luxembourg-Helfenterbruck par le Centre National de Promotion des Arts et des Métiers d'Art en collaboration avec l'Association des Arts et des Métiers d'Art, à l'occasion du voyage de presse Benelux. Elle était destinée à donner aux journalistes ainsi qu'au grand public un aperçu sommaire sur le travail effectué par les ressortissants des métiers d'art.

L'exposition marquait le début d'une semaine des métiers d'art luxembourgeois. Le but poursuivi était de combiner avec l'exposition la vente directe des objets d'art.

*

Le Ministre luxembourgeois des Affaires Etrangères au Cercle Gaulois à Bruxelles

Le Cercle Gaulois et les Amitiés belgo-luxembourgeoises avaient offert, le 17 juin 1969, un déjeuner en l'honneur de Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères du Grand-Duché et Président en exercice du Conseil des Ministres de la C.E.E. M. Gaston Thorn était entouré à la table d'honneur de M. Albert Hanikenne, Président des Amitiés belgo-luxembourgeoises, et du Chevalier Paul Parent, Président du Cercle Gaulois.

A cette occasion, le Ministre luxembourgeois des Affaires Etrangères a fait un très intéressant exposé sur les échéances et les devoirs imminents de l'Europe. L'orateur fut très vivement applaudi par la nombreuse et brillante assistance.

*

Débat européen sur la coopération interrégionale

A l'initiative des « Lions Clubs » d'Arlon et de Virton, de Longwy et de Thionville, de Luxembourg et d'Esch-sur-Alzette, de Trèves et de Mittelmosel qui forment ensemble un « Interclub », un important débat a eu lieu le 14 juin 1969 à Arlon sur la complémentarité des régions du Grand-Duché de Luxembourg, du Luxembourg belge, de la Lorraine et de la Sarre.

Y ont participé en qualité d'orateurs M. Gaston Thorn, Ministre luxembourgeois des Affaires Etrangères, M. Jacques Trorial, Secrétaire d'Etat au Ministère de l'Education Nationale de France, M. Hollenbrinck, Secrétaire d'Etat à l'Economie du Land Rhénanie-Palatinat, et M. Albert Coppé, Membre de la Commission des Communautés Européennes à Bruxelles.

Assistèrent notamment à cette conférence-débat M. J.R. Vanden Bloock, Ambassadeur de Belgique à Luxembourg, M. Brasseur, Gouverneur de la Province du Luxembourg belge, M. J. Zens, Député-Maire de Trèves, M. Rachot, Président de la Maison de Culture Longwy, M. Simon, Bourgmestre d'Arlon, les bourgmestres de plusieurs communes du Luxembourg belge ainsi que de nombreuses délégations des « Lions Clubs ».

Les orateurs devaient répondre à trois questions : 1) la complémentarité des quatre régions du pays; 2) dans quel domaine la coopération entre des régions ou pays serait-elle la plus bénéfique ? et 3) comment envisage-t-on cette coopération ?

Les débats étaient présidés par M. le juge Wilwerth, Président de l'Interclub, et animés par M. Charles-Ferdinand Nothomb, député d'Arlon.

*

Les Présidents européens de la « Table ronde » à Luxembourg

Du 5 au 8 juin 1969 a eu lieu à Luxembourg la rencontre des présidents européens de la « Table Ronde ». Cette rencontre qui, tout en constituant avant tout une session de travail destinée à étudier et à trancher des problèmes d'organisation, était placée également sous le signe de l'information sur des problèmes de l'actualité européenne.

Plus de 100 délégués venus de treize pays ont assisté aux différentes réunions consacrées au thème principal : « Les aspects de l'Europe intégrée ».

Monsieur Victor Bodson, membre de la Commission des Communautés Européennes et chargé des questions de transports, a lancé à cette occasion un vibrant appel pour une campagne en faveur de la sécurité routière.

Un « Banner-Lunch », une visite guidée de la Ville de Luxembourg et le dîner du Président clôturèrent cette rencontre des présidents européens de la « Table Ronde » à Luxembourg.

*

Le Centre international d'études et de recherches à Luxembourg

Le Centre international d'études et de recherches européennes à Luxembourg a arrêté le programme des cours de sa session 1969, qui s'étend du 1^{er} au 19 septembre 1969.

Le programme de la session 1969 prévoit les cours suivants : « La procédure de la Cour de justice européenne », par M. Mario Berri, conseiller à la Cour de cassation de Rome; « Mission et structure du Parlement Européen », par M^{me} Elena Bubba, docteur en droit, directeur au secrétariat du Parlement Européen; « Le Fédéralisme et l'Europe », par M. M. Delmas, ancien directeur adjoint des services d'information de l'OTAN; « Die Zuständigkeiten des Gerichtshofs der Europäischen Gemeinschaften », par M. Dr Rolf Waegenbauer, conseiller aux Communautés Européennes.

*

Centre d'études international au château d'Ansembourg

Le 17 juin 1969 le château d'Ansembourg près de Mersch a accueilli les premiers contingents d'étudiants américains appartenant à sept collèges et universités américains, à savoir :

Avila College, Kansis City; College of Saint Benedict, St Joseph, Minnesota; Marycrest College, Davonport, Iowa; Mercy College, Detroit, Michigan; Mount Mercy College, Cedar Rapids, Iowa; Saint Leo College, Tampa, Florida; Southern Illinois University, Carbondale, Illinois.

180 étudiants et 20 professeurs américains du « Vita International Study Center » séjourneront en permanence au château d'Ansembourg à partir du mois de septembre.

Le directeur exécutif du Centre Culturel Européen est M. Wilfried E. Kohner. La coordination académique du Centre d'Etudes est assurée par le Dr Kathleen Ebert.

Les responsables se proposent d'offrir à leurs étudiants l'occasion d'approfondir leurs connaissances de l'héritage culturel européen et de contribuer ainsi à une meilleure compréhension entre les peuples.

*

Prague-Luxembourg

A l'occasion de la Fête Nationale luxembourgeoise a eu lieu un échange de correspondance entre les maires des deux capitales jumelées Prague et Luxembourg.

Le Primator de Prague, Monsieur Ludvig Cerny, a adressé au bourgmestre de Luxembourg le télégramme suivant :

Monsieur Paul Wilwertz
Bourgmestre de la Ville de Luxembourg

Cher Monsieur et Collègue, permettez-moi de vous adresser à l'occasion de la Fête Nationale de Luxembourg les salutations sincères des habitants de Prague, de notre Conseil et de moi-même. Nous vous souhaitons beaucoup de succès pour votre magnifique Capitale et nous croyons que les liens d'amitié entre nos deux villes seront toujours plus raffermis. Veuillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, les assurances de ma haute considération et de mes sentiments bien cordiaux.

Ludvig Cerny, Primator de Prague

*

Monsieur Paul Wilwertz a répondu par la lettre suivante :

Monsieur Ludvig Cerny
Primator de la Ville de Prague

Monsieur le Primator,

Le télégramme que vous avez bien voulu nous adresser à l'occasion de la Fête Nationale luxembourgeoise au nom des habitants de Prague, au nom du

Conseil de votre ville et en votre nom propre, les vœux et les sentiments fraternels que vous y exprimez à l'égard de mes concitoyens, nous ont profondément touchés.

Je vous en remercie de tout cœur en mon nom et en celui des habitants de la Ville de Luxembourg.

Cette délicate attention est un témoignage supplémentaire de l'amitié qui lie nos deux villes, amitié qui a son origine dans un lointain passé commun, amitié qui se manifeste dans le présent par de nombreuses réalisations pratiques dans les domaines les plus divers concernant nos deux villes, amitié qui recèle aussi tous les espoirs de l'avenir.

En vous priant Monsieur le Primator, de bien vouloir transmettre à votre Conseil et à vos concitoyens nos remerciements et nos vœux de prospérité, je vous prie d'agréer l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le bourgmestre, Paul Wilwertz

*

Le Congrès d'Histoire de la Pharmacie à Luxembourg

Du 11 au 15 juin 1969 a eu lieu à Luxembourg le 18^{me} Congrès d'Histoire de la Pharmacie, organisé par la Société Internationale d'Histoire de la Pharmacie, en collaboration avec le Syndicat des Pharmaciens Luxembourgeois et avec la participation du Cercle Benelux d'Histoire de la Pharmacie.

Vingt pays étaient représentés à ce congrès et pour la première fois quatre pays de l'Est, en l'occurrence la Hongrie, la Roumanie, la Tchécoslovaquie et la Yougoslavie.

La séance d'ouverture du congrès eut lieu le 11 juin au nouveau théâtre de la Ville de Luxembourg, en présence des représentants du Corps diplomatique, de la Chambre des Députés, du Conseil échevinal de la Ville de Luxembourg et de nombreux représentants de l'Association des Médecins et des Médecins-Dentistes et du Syndicat des Pharmaciens du Grand-Duché.

Les travaux étaient présidés à tour de rôle par M. le Dr Dann (Allemagne), M. le Dr Ganzinger (Autriche), M. le professeur Wittop Koning (Pays-Bas), M. le professeur Dr David L. Cowen (U.S.A.), M. le professeur Dr Schneider (Allemagne), et M. le professeur Dr Janos Halmai (Hongrie).

Au cours des différentes conférences faites par les représentants allemands, anglais, américains, belges, espagnols, français, hongrois, italiens et luxembourgeois, les congressistes ont cherché à retrouver le vrai visage de la pharmacie des temps passés.

Les assises se sont déroulées dans différentes villes du Grand-Duché. Dans l'après-midi du 11 juin, les congressistes visitèrent une exposition intitulée « Art de guérir au pays de Luxembourg ». Le même jour une réception fut également offerte en leur honneur à l'Hôtel de Ville par le bourgmestre de la Ville de Luxembourg.

*

Monument commémorant les victimes d'Auschwitz

Le 6 juillet 1969 a été dévoilé par Son Altesse Royale le Grand-Duc à Cinqfontaines, près de Troisvierges, un monument commémorant le souvenir des victimes d'Auschwitz. Le monastère de Cinqfontaines, confisqué par la Gestapo pendant la seconde guerre mondiale, servait en effet de camp de passage pour les Israélites arrêtés au Grand-Duché et qui furent transportés au camp d'Auschwitz. Des 674 Israélites qui passèrent ainsi par Cinqfontaines, il n'y a eu qu'une quarantaine de rescapés. C'est pour commémorer le souvenir de ces nombreuses victimes que l'amicale des Rescapés d'Auschwitz avait voulu y ériger un monument.

Le monument porte cette inscription: « 1940-1945. Pour avoir été juifs, 700 hommes et femmes furent déportés d'ici au camp d'extermination d'Auschwitz par l'occupant nazi. Seuls quelques-uns revinrent. Que ce martyr reste gravé dans vos mémoires et vous inspire la fraternité et la paix. »

Assistèrent à cette inauguration le Vice-Président du Gouvernement M. Eugène Schaus, Mgr Jean Hengen, Evêque-coadjuteur de Luxembourg, le D^r Emmanuel Bultz, Grand rabbin, le commissaire de district M. André Origer, le Vice-Président de la Chambre des Députés M. Georges Wagner, le Député M. Frankie Hansen, ainsi que les représentants des divers mouvements de la résistance luxembourgeoise.

M. Georges Mersch, bourgmestre de Troisvierges, rappela le calvaire des Israélites du Grand-Duché qui furent internés à Cinqfontaines.

Le monument conçu par l'artiste luxembourgeois Wercollier, a été construit avec des blocs de pierre de Natzweiler, autre lieu d'extermination nazi.

Pris la parole à l'occasion de cette émouvante cérémonie, notamment M. Emile Goldmann, Président international des internés d'Auschwitz, le Président de l'Amicale luxembourgeoise d'Auschwitz M. Alfred Oppenheimer et M. Werner Krumme. Les orateurs évoquèrent le camp d'extermination nazi où plus de 4 millions d'hommes, de femmes et d'enfants ont trouvé la mort.

M. Eugène Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, lui-même interné par l'occupant nazi, rappela également les journées sombres au camp de concentration et la libération par l'armée russe.

Après le dévoilement du monument par S.A.R. le Grand-Duc, des gerbes de fleurs y furent déposées tandis que retentit la « Sonnerie aux Morts ». L'hymne national luxembourgeois clôtura la cérémonie d'inauguration du monument d'Auschwitz.

*

Inauguration du Musée Robert Schuman

Le 5 juillet 1969 a eu lieu à Scy-Chazelles, près de Metz, l'inauguration du Musée Robert Schuman, la « Maison de l'Europe », où habitait Robert Schuman.

Cette manifestation avait été organisée par l'Association des « Amis de Robert Schuman », présidée

par M. Robert Schaff. Parmi les nombreuses personnalités qui assistèrent à cette cérémonie on remarquait notamment M. Alain Poher, Président du Sénat, M. Raymond Mondon, Ministre des Transports, M. Paul-Henri Spaak, Ministre d'Etat belge, M. Joseph Bech, Ministre d'Etat honoraire et Président d'honneur de la Chambre des Députés luxembourgeois, M. Victor Bodson, Membre de la Commission des Communautés Européennes, et M. Leleu, Directeur des Affaires Politiques au Conseil de l'Europe.

Parmi les autres personnalités luxembourgeoises on notait également M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, représentant le Gouvernement luxembourgeois, M. Nicolas Margue, ancien Ministre et M. Georges Heisbourg, Ambassadeur du Luxembourg à Paris.

*

Le marché international des capitaux

Le 17 juin 1969, M. Jean L. Blondeel, Président de la Kredietbank S.A. Luxembourgeoise, a fait à la tribune de la Société Royale d'Economie Politique de Belgique une conférence sur le marché financier européen. Nous reproduisons ci-après les passages essentiels de cet exposé dans lequel il est également question du rôle du Luxembourg comme centre financier international :

Par euro-émissions, il faut entendre une émission d'obligations libellée dans une monnaie qui n'est pas celle du pays d'origine de l'emprunteur ou qui est placée sur un marché qui n'est pas son marché national. Cette définition ne s'applique donc qu'aux emprunts libellés en dollars, convertibles ou non, en DM, en francs suisses et en unités de compte européennes placés en majeure partie auprès d'investisseurs dont ce n'est pas la monnaie nationale (il y a eu quelques emprunts, pour des sommes peu considérables, en euro-francs, en euro-florins et en shilling autrichiens). En fait, il s'agit principalement d'emprunts libellés en dollars de sociétés américaines ou de leurs sociétés financières et placés exclusivement en dehors des Etats-Unis, d'emprunts d'institutions internationales à savoir notamment la Banque Mondiale, la Banque Interaméricaine de Développement, la Banque européenne d'Investissement, la C.E.C.A., — ou d'entités publiques anglaises, françaises, scandinaves, japonaises, autrichiennes, sud-africaines, portugaises, mexicaines, etc., libellés en dollars, en DM, en francs suisses ou en unités de compte européennes.

Les causes du développement de l'euro-marché

Quelles sont les causes du développement extraordinaire de ce marché en euro-obligations et en euro-billets à ordre ? D'abord, la progression économique constante du monde occidental — et singulièrement le dynamisme de l'économie américaine — exigeant des investissements de plus en plus importants et des délais d'amortissement de plus en plus longs.

Ensuite, et partiellement lié à la première cause, le déséquilibre de la balance des paiements des Etats-Unis, du Royaume-Uni et d'autres pays d'Europe

occidentale et l'effet des mesures prises pour redresser ces déséquilibres telles que la « Interest Equalization Tax », les limitations à l'exportation des capitaux, etc. qui ont forcé les entreprises américaines, britanniques et européennes à trouver sur le marché international les capitaux nécessaires à leur expansion en dehors de leurs propres frontières.

Finalement et également liés aux deux premières causes, les besoins financiers toujours croissants de certains États et de leurs institutions publiques dont les marchés nationaux ne peuvent fournir les capitaux nécessaires.

Équilibre de l'offre et de la demande

En face de cette demande énorme de capitaux, s'est développée une offre plus ou moins équivalente d'après les conjonctures, provenant de la grande prospérité et de l'épargne considérable du monde occidental durant la dernière décade. Que la demande et l'offre soient plus ou moins en équilibre explique que les banques continuent à vendre des obligations et des promissory notes à des taux d'intérêt malheureusement toujours en hausse et que le marché secondaire des euro-obligations s'est, bien sûr, effrité par suite de la hausse continue des taux d'escompte et du prime rate à New York, sans toutefois s'effondrer. Le marché des euro-obligations et des euro-notes a donc révélé une grande faculté d'adaptation à des circonstances économiques et financières très mouvantes, un dynamisme certain et, dans bien des cas, une stabilité assez remarquable due en grande partie à la qualité du placement.

Toutefois, les récentes turbulences monétaires, la politique déflationniste adoptée — à juste titre d'ailleurs — par plusieurs banques centrales et la récente chute des cours à New York semblent avoir ralenti l'activité sur l'euro-marché. (Les émissions en euro-devises pour le mois de mai totalisent seulement l'équivalent de 117 millions de dollars.)

Le rôle du Luxembourg

Le Luxembourg présente pratiquement tous les avantages qu'offre la Suisse sans qu'existent les deux inconvénients de ce pays : un contrôle très strict de la Banque Nationale Suisse sur les opérations internationales des banques suisses, et une retenue à la source de 30 p.c. sur l'intérêt payé par les emprunteurs suisses.

Situés au centre du Marché commun, le Luxembourg et ses banquiers multilingues ont toujours eu des vues internationales. Le rôle croissant du Luxembourg en tant que centre financier international est fondé, en outre, sur sa stabilité politique et monétaire, sa prospérité économique et son cadre juridique et administratif.

Prospérité économique

La prospérité économique du Luxembourg, fondée sur son importante industrie sidérurgique, a depuis de longues années fourni une base financière internationale aux banquiers luxembourgeois et les a habitués à travailler dans une atmosphère transnationale. A cet égard, rappelons que le produit national brut par habitant du Luxembourg est parmi les plus

élevés du Marché commun, et notamment plus élevé que celui des Pays-Bas, de l'Italie et du Royaume-Uni.

Le Luxembourg fabrique environ cinq millions de tonnes d'acier par an, ce qui constitue la production d'acier par habitant la plus élevée dans le monde : 13 tonnes par habitant. En comparaison, la Belgique, qui se situe en deuxième place, produit environ 1 tonne par an et par habitant. Il est vrai que l'industrie sidérurgique luxembourgeoise, ainsi que celle de ses voisins d'ailleurs, a au cours des récentes années traversé une période de rajustement économique, mais le gouvernement luxembourgeois a entrepris un grand effort de diversification économique du pays en accueillant d'importantes sociétés — telles que Goodyear, Du Pont de Nemours, Monsanto, Uniroyal, etc.

D'autre part, le gouvernement luxembourgeois s'est efforcé d'attirer les institutions financières de la Communauté économique européenne.

Stabilité monétaire

Le Luxembourg a connu une longue période de stabilité. Le Luxembourg a le taux d'érosion monétaire annuelle le plus bas de tous les pays européens depuis 1957 : 1,8 p.c. comparé à 2,2 p.c. pour la Belgique et l'Allemagne, 3,1 p.c. pour les Pays-Bas, 3,4 p.c. pour l'Italie et 4,7 p.c. pour la France.

Comme en Belgique, en Allemagne et en Suisse, il n'y a pas au Luxembourg de contrôle des changes. Toutes les opérations financières y sont libres si elles sont effectuées par le canal du marché financier. Cette absence de contrôle des changes constitue bien entendu une condition essentielle pour l'établissement et le fonctionnement d'un centre financier international et explique les raisons pour lesquelles certaines grandes banques établies dans des pays qui ont des contrôles de changes, tels que l'Italie, la France, les Pays-Bas, le Japon et le Royaume-Uni, ont éprouvé le besoin d'établir une filiale au Luxembourg.

Législation et fiscalité

Toutefois, la stabilité politique et monétaire ne saurait suffire à créer un milieu favorable aux opérations financières internationales. Il faut, en outre, que les opérations financières d'entrepôt ne soient ni gênées ni pénalisées par la législation et la fiscalité du pays. Or, le Luxembourg est particulièrement bien placé à cet égard, puisqu'il offre les caractéristiques suivantes qui permettent la mobilisation et la répartition aisées des fonds internationaux.

Pas de retenue à la source

Aucune retenue à la source n'est opérée sur le paiement d'intérêts dus au titre des obligations émises par un emprunteur étranger ou par une société holding luxembourgeoise, ce qui explique le fait que les banques luxembourgeoises sont très actives en matière de paiement de coupons et de remboursement d'obligations. Toutefois, il y a lieu de constater que le Luxembourg n'est pas unique à cet égard et que l'Allemagne, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Suisse et même les États-Unis pour les sociétés financières

internationales (Delaware ou autres) n'ont pas de retenue à la source sur les paiements d'intérêts par des émetteurs qualifiés d'« étrangers ». Ainsi qu'il est rappelé dans le rapport Segré, le paiement d'intérêts hors taxes est le seul dénominateur commun possible entre tous les investisseurs internationaux qui participent au marché des euro-obligations, qui n'aurait pas pu se développer sur la base de l'opération complexe et imparfaite des traités de double imposition.

Législation libérale en matière de holding

Une législation libérale en matière de holding qui exempte d'impôts tout revenu provenant de dividendes ou d'intérêts, tant à la réception qu'à la distribution. La loi sur les sociétés holding de 1929 a été progressivement adaptée au nouveau monde financier des années 1960 par une jurisprudence souple et réaliste.

À l'origine, la loi sur les sociétés holding fut destinée à faciliter le regroupement des filiales étrangères d'une entreprise internationale en dehors de son pays d'origine sans pénalité de double imposition, et elle a été utilisée à cet effet par d'importantes sociétés internationales.

Il y a quelques années, après l'établissement de la Interest Equalization Tax et la promulgation par le gouvernement américain des restrictions en matière d'investissements étrangers, le gouvernement luxembourgeois a autorisé d'importantes sociétés internationales à constituer des sociétés holding au Luxembourg pour emprunter des fonds sur le marché financier européen, à condition que ces fonds soient re-prêtés à des sociétés affiliées. Certaines sociétés internationales des plus connues ont utilisé cette méthode de mobilisation de fonds.

Plus récemment, les autorités luxembourgeoises ont autorisé d'importantes banques internationales à former des sociétés holding financières à l'effet de mobiliser des fonds à long et à moyen terme pour les reprêter à leurs clients.

La société holding a d'autre part été utilisée de plus en plus au cours des derniers mois pour la création de fonds d'investissement de type ouvert ou fermé, dont plus de quarante ont été créés récemment au Luxembourg. L'actif des fonds d'investissement domiciliés au Luxembourg dépasse largement actuellement un milliard de dollars.

Une législation libérale en matière d'émission et de cotation boursière

Le Luxembourg et la Belgique sont les seuls pays européens qui ont un régime d'émissions de titres relativement similaire au système américain. Une offre publique ou une cotation en bourse de Luxembourg doit être approuvée par le Commissariat au Contrôle des Banques, qui demande d'amples renseignements concernant l'emprunteur et les conditions de l'émission. Le Commissariat au Contrôle des Banques s'est efforcé de protéger les investisseurs en exigeant de plus en plus d'informations sur l'emprunteur, et les banquiers luxembourgeois ont suivi cette tendance en améliorant et en amplifiant leurs prospectus qui répondent de plus en plus aux sévères critères américains. Toutefois, conscient de l'import-

tance de son rôle pour la communauté financière internationale, le Commissariat au Contrôle des Banques a toujours agi avec un minimum de routine administrative et un maximum d'efficacité.

Par ailleurs, la procédure d'introduction en bourse de Luxembourg est relativement simple, rapide et peu coûteuse. Ceci explique le fait que des 447 émissions d'euro-obligations (pour un montant global de 9,7 milliards de dollars), 316 ont été introduites en Bourse de Luxembourg. De ces 316 émissions, 270 étaient libellées en dollars U.S., 24 en Unités de Compte Européennes, 14 en Deutsche Marks, 5 en Sterlings/Deutsche Marks, 2 en francs français et 1 en francs suisses, pour un montant global d'environ 6,4 milliards de dollars.

Bien que la plupart du trading en obligations soit effectué entre banques, une cotation en bourse de Luxembourg donne une protection supplémentaire à l'investisseur et facilite la vente des valeurs dans certains pays ou à certains investisseurs institutionnels.

L'origine des fonds

Il y a actuellement au Luxembourg des fonds considérables en quête d'investissements. D'où viennent ces fonds ? Tout d'abord, le niveau de l'épargne en Europe est substantiel et — proportionnellement — plus élevé qu'aux États-Unis et au Royaume-Uni. D'autre part, la prospérité des pays producteurs de pétrole a créé un pouvoir d'investissement supplémentaire important. Par ailleurs, les investisseurs institutionnels et, en particulier, les fonds d'investissement basés en Europe apparaissent comme d'importants acheteurs d'euro-obligations et billets à ordre. Finalement, le remboursement des obligations émises dans les années 1950 et au cours des premières années 1960 dégage des montants substantiels en quête de nouveaux investissements.

Le rôle des banques

Comme en Allemagne, les banques luxembourgeoises ont le caractère mixte de banques de dépôts et d'investissements, ce qui explique leur champ d'action très diversifié. Elles sont très actives sur le marché international des euro-obligations.

L'avenir du Luxembourg en tant que centre financier

En premier lieu, les moyens de communications devenant de plus en plus rapides, aucun marché à lui seul ne pourra, en Europe, remplir le rôle de New York aux États-Unis, et pendant longtemps le marché européen sera une conglomération de plusieurs marchés financiers ayant une grande interpénétration.

D'autre part, l'expertise et la clientèle internationale développées sur le marché des euro-devises et des euro-obligations par les banques européennes en général et les banques luxembourgeoises en particulier sont telles, que l'élimination de la Interest Equalization Tax et des limitations américaines sur les investissements étrangers n'affectera pas sensiblement les activités internationales des banques européennes.

Finalement, les facteurs politiques, économiques et sociaux poussent les pays européens et leurs ban-

quiers vers une coopération toujours plus étroite qui doit finalement entraîner la création d'un marché européen des capitaux.

*

Luxembourg leans on iron and steel

Dans son édition du 28 mai 1969, le journal « The Christian Science Monitor » a publié l'article suivant de son correspondant Harry B. Ellis :

Luxembourg, a nation of only 335,000 persons, is the world's ninth largest producer of iron and steel.

Which is another way of saying that this 1,000-year-old grand duchy is very small in some ways and large in others.

Statistically, Luxembourg is at the top of the heap in several ways among the six member nations of the European Economic Community (EEC), or Common Market.

Luxembourg pays higher industrial wages than any of its Common Market partners. The grand duchy boasts the highest per capita income within the EEC.

Employment is so full that Luxembourg draws steadily on foreign labor. More than 30 percent of the tiny nation's work force is foreign, divided equally among Italians and Belgians, with Germans coming third.

When citizens protested

This seller's market leads to a satisfied labor force, content in the knowledge that Luxembourg workers fare better than their counterparts in surrounding lands.

The last strike in Luxembourg was in 1942, when grand duchy citizens protested the occupation of their tiny state by Adolf Hitler's legions.

Though their wage bill is high, Luxembourg employers pay out less per worker than businessmen in France and Holland, where social costs are higher.

This overall rosy picture is clouded by the fact that Luxembourg's economic strength is built almost entirely on the performance of one industry—iron and steel.

Eighty percent of the duchy's gross national product is exported, mostly in the form of iron and steel goods. West Germany is Luxembourg's biggest customer, followed by Belgium, France, and the United States.

The problem is, Luxembourg's iron and steel industry is not growing at a satisfactory rate and runs into increasingly tougher foreign competition.

Economy vulnerable

Like any other « one crop » economy, that of Luxembourg could be plunged into trouble by a slump in export sales of iron and steel.

Also, Luxembourg cannot afford to create institutions to help its exports. « With large nations, whose exports form 4 or 5 percent of their GNP », remarked Carlo Hemmer, director of the Luxembourg

Chamber of Commerce, « the relative cost of credit and other export aids is low. »

« But our exports account for 80 percent of GNP », he continued. « Or, to put it another way, our domestic economy can absorb only one-fifth of our output. »

This lack of credit facilities cuts Luxembourg off from significant trade with Communist countries or developing nations of the « third world ».

The answer for Luxembourg is diversification, which in turn requires foreign investment. So far the grand duchy has concentrated on the United States. « We are attracting American investment capital », declared Mr. Hemmer, « at a rate 10 times higher per head of population than the Common Market average ».

Firms establish plants

The big three of American investors in Luxembourg are Goodyear, du Pont, and Monsanto. Bay State Abrasives and other smaller firms also have established plants in the grand duchy. The Bank of America has opened a full banking service in Luxembourg.

The duchy offers investors free land, the construction of infrastructure, a flexible tax holiday, guaranteed loans, and other advantages.

All these incentives, however, can be matched and sometimes exceeded by France, Belgium, and West Germany, all of whom also seek American investment.

What makes Luxembourg attractive, one source said, is the promise of a hard-working, strike-free labor force. Goodyear declares that, of its 100 or so overseas plants, its installations in Luxembourg show the highest productivity per man.

American investment in Luxembourg, currently totals about \$115 million. In April, 1969, Economics Minister Marcel Mart toured the United States, seeking new investments.

Too small to have its own university, Luxembourg must find other ways to equip its people for the technical age. To this end Luxembourg particularly welcomes firms which can teach Luxembourgers sophisticated skills.

Liberal banking and holding-company regulations have turned this tiny land into an important European financial center, with emphasis on Eurodollar transactions.

*

Le salaire social minimum au Grand-Duché

Le Ministre du Travail a publié au mois de juillet le communiqué suivant concernant le salaire social minimum au Grand-Duché :

Par la loi du 11 juillet 1969 portant nouvelle fixation du taux du salaire social minimum, le salaire minimum légal est fixé à 33,— fr l'heure et à 6.600,— fr par mois.

Ce salaire est applicable à tous les ouvriers et employés masculins et féminins, d'aptitude physique normale, âgés de 20 ans au moins, à l'exception des

gens de maison, ainsi que des salariés de l'agriculture, de la viticulture et de l'horticulture.

Pour les employés et ouvriers, masculins et féminins, âgés de moins de 20 ans, il est fixé aux taux suivants :

de 19 à 20 ans :

90% = 29,70 fr par heure ou 5.940,— fr par mois;

de 18 à 19 ans :

80% = 26,40 fr par heure ou 5.280,— fr par mois;

de 17 à 18 ans :

70% = 23,10 fr par heure ou 4.620,— fr par mois;

de 16 à 17 ans :

60% = 19,80 fr par heure ou 3.960,— fr par mois;

de 15 à 16 ans :

50% = 16,50 fr par heure ou 3.300,— fr par mois.

Le communiqué a rappelé que conformément à l'article 119 du Traité instituant la communauté économique européenne ainsi qu'à la résolution du 30 décembre 1961 de la conférence des Etats-membres de la CEE aucune discrimination entre les salaires masculins et les salaires féminins n'est autorisée.

Il a été rappelé également que pour tous les salariés de qualification professionnelle spécifiée à l'article 3 de l'arrêté grand-ducal du 25 juin 1965, les taux des salaires et appointements minima énumérés ci-dessus sont à majorer de 20%.

*

La Carte-Chèque

L'Association des Banques et Banquiers du Grand-Duché de Luxembourg a décidé d'introduire au Grand-Duché une « carte-chèque », dont le but est de promouvoir l'usage du chèque, en garantissant au bénéficiaire son paiement.

La banque remet à son client, titulaire d'un compte courant, un carnet de 25 chèques dont chacun peut être émis jusqu'à concurrence de 2 500 francs, soit pour un montant total de 62 500 francs.

La « carte-chèque » a une durée de validité d'une année qui correspond à l'année de calendrier. Celui qui reçoit un tel chèque en paiement est, au vu de la « carte-chèque », à même de constater la validité du chèque, lequel de toute façon sera payé par la banque sur laquelle il est tiré, et qui pourra être encaissé par tout établissement bancaire, y compris la Caisse d'Epargne de l'Etat, faisant partie de l'Association des banques et banquiers de Luxembourg.

Aucun risque de non-paiement donc pour le détenteur du chèque, lequel sera pratiquement accepté par tout le monde. Quant à celui qui émet des chèques sur la base de la « carte-chèque », il n'a pas besoin d'avoir sur lui de l'argent liquide, et il pourra, au besoin, recourir à un mode de paiement rapide et efficace et qui sera accepté au même titre qu'un règlement en espèces.

Avantage supplémentaire : la « carte-chèque », dans le cadre du système de l'Eurochèque, permet à son possesseur d'obtenir jusqu'à concurrence de 2 500 fr un versement en monnaie étrangère pour les chèques qu'il remettra à un établissement financier

sis dans les pays pratiquant le système de l'Eurochèque, à savoir : la R. F. d'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, la Grande-Bretagne, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, la Suisse et la Yougoslavie.

Ajoutons qu'Eurochèque est le nom de l'accord international en vertu duquel les banques et institutions des 17 pays désignés, et bientôt de 19 pays européens, acceptent d'honorer à leurs guichets les chèques appuyés par une carte de garantie, en l'occurrence la « carte-chèque », susceptible d'être utilisée à l'étranger.

*

Union Européenne des Travailleurs Aveugles

Le 5 juillet 1969 a eu lieu à Mondorf-les-Bains l'ouverture du congrès de l'Union européenne des travailleurs aveugles, qui groupe les aveugles exerçant une profession intellectuelle, manuelle ou artistique. Onze pays européens sont membres de cette Union, à savoir : l'Autriche, l'Allemagne Fédérale, la Belgique, l'Espagne, la France, la Hongrie, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Grande-Bretagne et la Suisse.

Rappelons que le bureau de l'Union européenne se compose de M. Dyckmans Achille (Belgique), président, M. Arnold André (France), secrétaire général, M^{lle} Simone Thône (Belgique), secrétaire générale adjointe, et M. Curnelle René (France), trésorier général.

*

Congrès des Maîtres-Menusiers et Fabricants de Meubles

Du 26 au 28 juin 1969 a eu lieu à Luxembourg le 17^e congrès international des maîtres-menuisiers et des fabricants de meubles.

De nombreux délégués de huit pays étaient représentés à cette réunion, à savoir : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, la France, le Luxembourg, les Pays-Bas et la Suisse.

Les rapports suivants furent discutés au cours du congrès : la comparaison internationale des salaires et charges sociales; la productivité et la coopération dans les méthodes de vente; les conditions de vente et de livraison; le mobilier et l'habitat moderne; les cloisons intérieures; le traitement des surfaces et les nouveautés techniques; la taxe sur la valeur ajoutée; les principes de la conception méthodique de projets d'ateliers et l'implantation des machines; la propagande en faveur du métier de menuisier, spécialement pour le recrutement des jeunes; la formation professionnelle dans les différents pays.

En marge de leurs travaux, les congressistes furent reçus par le bourgmestre de la Ville de Luxembourg.

*

Stage à Luxembourg

Du 6 au 12 juillet 1969 s'est déroulé à l'Institut National des Sports à Luxembourg un stage organisé

dans le cadre du Conseil de l'Europe par la Section Sport du Comité de l'Education Extra-Scolaire. Une trentaine de participants venus de la plupart des pays membres du Conseil de l'Europe ont étudié à cette occasion les problèmes du sport féminin et en particulier les méthodes d'animation de groupes sportifs féminins.

Le stage était présidé par Mademoiselle Colette Flesch, député, secrétaire général du Comité Olympique Luxembourgeois. La délégation était composée de Madame Margot Spedener-Kanivé, Professeur d'Education Physique et de Mademoiselle Yvonne Lentz, secrétaire général adjoint de la Fédération Luxembourgeoise d'Escrime.

La séance d'ouverture a eu lieu à l'Institut National des Sports le 7 juillet, en présence de Monsieur Gaston Thorn, Ministre de l'Education Physique et des Sports, et de Monsieur Camille Polfer, Commissaire Général aux Sports.

*

La Confrérie de la Chaîne des Rôtisseurs à Luxembourg

Les 28 et 29 juin 1969 a eu lieu au Grand-Duché de Luxembourg une rencontre gastronomique dite « Chapitre Benelux », organisée par la Confrérie de la Chaîne des Rôtisseurs.

L'organisation de cette manifestation était confiée au comte d'Ansembourg, bailli délégué de la Confrérie, à Monsieur Pierre Kaempff, bailli des « Chaînes des Rôtisseurs », ainsi qu'à MM. Paul Bosseler, Carlo Clasen, Joseph Faber et Edouard Berchem, conseillers.

Le but de cette rencontre culinaire-touristique était non seulement de faire connaître aux gastronomes étrangers la très haute valeur de la cuisine, des vins, des mousseux et des beautés touristiques du Grand-Duché, mais aussi de propager en épicuriens le culte du bon et du beau, de l'amitié et de la fraternité.

Le Mois en Luxembourg

Mois de juin

1^{er} juin : En l'église cathédrale à Luxembourg, le « Miami University a Capella Chorus », placé sous la direction de George F. Barron, donne un concert.

2 juin : A l'occasion de son 75^e anniversaire, l'American Luxembourg Society invite à un concert donné au Théâtre municipal à Luxembourg par le « Cincinnati Symphony Orchestra », le « Miami University a Capella Chorus » avec comme soliste le pianiste de jazz Dave Brubeck. Ce concert est honoré de la présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse.

3 juin : Au Centre Européen du Kirchberg à Luxembourg débute une session de deux jours du Parlement Européen.

4 juin : Au Centre Culturel à Luxembourg, l'Association des Amis des Journées de Mondorf invite à une conférence faite par l'écrivain Jean Ricardou sur le sujet : « Situation de l'écrivain contemporain face au romantisme ».

Au Carrefour à Luxembourg, l'Association Luxembourgeoise des Universitaires Catholiques invite à une conférence faite par le Père Georges Nossent, professeur aux Facultés universitaires de Namur, sur le thème : « La fin de l'humanisme dans le structuralisme de Claude Lévi-Strauss ».

A la Galerie Horn à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition du peintre japonais Ado.

5 juin : A Luxembourg débute une rencontre des présidents européens de la « Table Ronde ».

6 juin : Au Centre Culturel Français à Luxembourg, le « Club Jeunesse Culture » invite à un récital de mélodies donné par M^{lle} Danielle Koenig, soprano, et M. Gilbert Koppes, pianiste.

A Echternach débute le 22^e congrès de l'Association interalliée des résistants du rail, comprenant des associations nationales de Belgique, de France, du Grand-Duché, des Pays-Bas et de Yougoslavie.

7 juin : A la Galerie d'Art à Esch-sur-Alzette a lieu le vernissage de la « IV^e Biennale de la peinture et de la sculpture des jeunes », organisée par le Service du Théâtre et la Galerie d'Art de la Ville d'Esch-sur-Alzette et placée sous le patronage du Ministre des Affaires Culturelles.

A Differdange, l'Association Luxembourg-U.R.S.S. invite à une soirée de conférences faites par M^{me} Siradsé, Président-adjoint du Conseil des Ministres de la République Socialiste Soviétique de Géorgie, sur le sujet : « Développement de la République Géorgienne pendant les années du pouvoir soviétique », et par M. Nekrassov, membre du Comité central des Syndicats de l'industrie sidérurgique, sur : « Les syndicats en U.R.S.S. »

A la Maison des Jeunes au Limpertsberg, les Sociétés Mandolinistes d'Esch-sur-Alzette et de Kayl, l'Harmonie municipal de Limpertsberg et la Cho-

- rale Ste-Cécile de Limpertsberg donnent un concert vocal et instrumental.
- A Ettelbruck a lieu le vernissage d'une exposition artistique, organisée par l'Union artistique et intellectuelle des cheminots luxembourgeois.
- 8 juin: A Mondorf-les-Bains, la Société des Sciences Médicales du Grand-Duché de Luxembourg invite à la « Journée Médicale », consacrée au thème « La goutte », et placée sous les auspices du Ministre de la Santé Publique.
- 12 juin : Au Centre Culturel Français à Luxembourg, M^{me} Janine London parle sur « Les danses classiques des origines à nos jours ».
- 13 juin: Au Casino syndical à Bonnevoie, l'ASSOSS et le Clan des Jeunes invitent à une table ronde sur « Le socialisme à Cuba ».
- 14 juin : Au Foyer du Théâtre municipal à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition photographique « L'Europe vue par la jeunesse », organisée par la commission des jeunes de la Fédération luxembourgeoise des photographes amateurs.
- Au Studio du Théâtre municipal à Luxembourg, l'Ecole de gymnastique harmonique et rythmique de Luxembourg invite à une démonstration spectacle donnée par les élèves du professeur Françoise van den Broeck, diplômée de l'Ecole Irène Popard de Paris.
- A Luxembourg a lieu la remise de croix et de médailles de la résistance à de nombreux résistants par M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.
- Dans les granges de Consdorf débute la 3^e exposition d'œuvres de jeunes artistes luxembourgeois.
- 15 juin : A Wiltz, dans le cadre du Festival international de Théâtre en plein air, la chanteuse de jazz Ella Fitzgerald donne un récital.
- A Luxembourg a lieu la cérémonie de la remise de médailles de la Reconnaissance nationale par M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.
- 16 juin : A Luxembourg débute un séminaire de la Florida East Dental Society, organisé par l'Association des médecins et médecins-dentistes du Luxembourg.
- 17 juin : A Mondorf-les-Bains a lieu la Journée des Bourgmeslres.
- 19 juin : Au Studio du Théâtre municipal à Luxembourg, sur invitation de l'Ambassade de la République Fédérale d'Allemagne, le romancier allemand Günter Grass lit des extraits de ses œuvres.
- 20 Au Cinéma de la Paix à Ettelbruck a lieu une projection de gala du film « Les derniers paradis », en présence des princesses Marie-Astrid et Margaretha.
- 21 juin : A Luxembourg débute la semaine de vente des « Bausteng », organisée par la section luxembourgeoise de la Campagne mondiale pour la lutte contre la faim.
- Visite à Luxembourg d'un groupe d'étude britannique pour l'habitat du « National housing and town planning council ».
- A Luxembourg, les comités du personnel des Institutions européennes implantées à Luxembourg invitent à une fête de l'amitié européenne.
- A Esch-sur-Alzette débute une exposition internationale de photographies, organisée par le Photo-Club d'Esch-sur-Alzette, à l'occasion de son 50^e anniversaire.
- 22 juin : A Differdange, à l'occasion du 25^e anniversaire de la libération, l'Amicale des anciens de la résistance de Differdange et des environs, la Ligue des réfugiés et évadés politiques luxembourgeois et le Groupement de résistance « Ro'de Le'w » organisent une journée de la résistance.
- 23 juin : En l'église cathédrale à Luxembourg est chanté un Te Deum à l'occasion de la fête nationale luxembourgeoise en présence des membres de la Famille grand-ducale, du Corps diplomatique et des représentants des Corps constitués.
- 24 juin : Au Cinéma Vox à Luxembourg débute la semaine du film italien organisée par les Amitiés Italo-Luxembourgeoises dans le cadre de l'accord culturel italo-luxembourgeois et placée sous le patronage de l'Ambassade d'Italie à Luxembourg.
- 26 juin : Au Studio du Théâtre municipal à Luxembourg, les « Amis de la Musique » invitent à un concert donné par les pianistes Jürgen Uhde et Renate Werner.
- A la Maison du Peuple à Esch-sur-Alzette, sur invitation de l'ASSOSS et du Clan des Jeunes, M. René Andrieu, rédacteur en chef du journal français « L'Humanité », parle des événements de mai 1968.
- Au Cinéma Victory à Luxembourg a lieu la première du film « Die gefrorenen Blitze », organisée par la « Revue ».
- Au Casino Syndical à Bonnevoie, le « Foyer de la Femme » invite à une conférence faite par M^{me} Dr M. P. Molitor-Peffer sur le planning familial.
- Au Cloître des Trinitaires à Vianden, dans le cadre des Soirées culturelles, le basse Brun Wyzuj donne un récital de chant.
- 27 juin : Au Centre Culturel Français à Luxembourg, les Amitiés Françaises invitent à une soirée de films français.
- 28 juin : En l'église cathédrale à Luxembourg est célébrée une messe pontificale à l'occasion du 6^e anniversaire du couronnement de S.S. le

Pape Paul VI et du jubilé épiscopal et sacerdotal de l'Evêque de Luxembourg.

A l'Hôtel de Ville à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition composée de travaux d'enfants sur le sujet : « Nos amis les bêtes », organisée par la Société de l'Art à l'Ecole.

A la Galerie d'Art à Esch-sur-Alzette a lieu le vernissage de l'exposition « Les travaux et les jours » du Lycée de jeunes filles d'Esch-sur-Alzette.

29 juin : A Ettelbruck est célébré le « Remembrance Day ».

Mois de juillet

1^{er} juillet : A Colmar-Berg a lieu le dévoilement d'une plaque à l'occasion de l'amorce de la construction du circuit d'essai Goodyear, en présence de Son Altesse Royale le Prince Henri.

A la Galerie Interart à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition de jeunes peintres, à savoir R. Waltzing, R. Weiland et F. Ries.

3 juillet : Au Foyer Européen à Luxembourg, l'Ambassade de Grande-Bretagne invite à une soirée cinématographique sur les palais historiques de S. M. la Reine Elisabeth II.

A Echternach, l'ensemble tchèque « Saveracek » présente des danses et des chants folkloriques de son pays.

4 juillet : Au Théâtre municipal à Luxembourg, la chorale municipale d'Esch-sur-Alzette et l'orchestre Jean Roderes donnent un concert.

5 juillet : A Capellen a lieu l'inauguration de l'Institut Médico-Professionnel, en présence de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse.

A Luxembourg a lieu une représentation en plein air de l'opérette « Der fidele Bauer » de Léo Fall.

A Mondorf-les-Bains débute le congrès de l'Union européenne des travailleurs aveugles.

Au Musée à Diekirch a lieu le vernissage de l'exposition « Art contemporain luxembourgeois ».

A Belvaux débute une Semaine Française, comprenant entre autre une exposition sur la France.

6 juillet : A Luxembourg-Gasperich a lieu le 3^e Festival du Folklore, organisé par les Amis du Folklore de Gasperich.

A Luxembourg, le Conservatoire d'Accordéon du Grand-Duché de Luxembourg invite aux « Journées Populaires de l'Accordéon ».

7 juillet : Au Théâtre municipal à Luxembourg, les Jeunesses Musicales invitent à un concert donné par la chorale Roger Wagner de l'Université de Californie.

8 juillet : En l'église de la Trinité à Luxembourg, l'ensemble vocal « Haagse Jeugdkoor » donne un concert.

9 juillet : Aux Casemates du Bock à Luxembourg, le Centre grand-ducal d'art dramatique présente la première de la pièce « Der Abstecher » de Martin Walser.

10 juillet : A Luxembourg, l'Association luxembourgeoise pour l'Utilisation Pacifique de l'Energie Atomique invite à la projection du film « Nuclear power today and tomorrow ».

12 juillet : A Wiltz, dans le cadre du Festival international de théâtre en plein air, l'ensemble les « Swingle Singers » donne un concert.

A Luxembourg a lieu l'inauguration officielle de la nouvelle ligne aérienne entre Prague et Luxembourg. A cette occasion, une délégation tchèque, avec à sa tête le Ministre des Transports de Tchécoslovaquie, est reçue à Luxembourg.

A Mondorf-les-Bains a lieu l'inauguration de l'Exposition Nationale Aquariophile, organisée par la Fédération des Aquario- et Terrariophiles.

A Walferdange a lieu la « IV^e Fête de la Rose ». A cette occasion a lieu le vernissage d'une exposition de peintures consacrées à la rose.

13 juillet : En l'église décanale à Wiltz, dans le cadre du Festival international de théâtre en plein air, l'orchestre de chambre belge, placé sous la direction de Jean Jakus, donne un concert d'œuvres de J. S. Bach.

A Ettelbruck a lieu la « Journée des Maquisards ».

A Diekirch, les groupes folkloriques « Jo'za Vlahovi'c » de Zagreb (Yougoslavie) et « Sumava » de Klatovy (Tchécoslovaquie) présentent des danses folkloriques.

A Roeser a lieu l'inauguration du Monument aux Morts.

14 juillet : A Esch-sur-Alzette débute une « Semaine Française ».

16 juillet : A Luxembourg a lieu la pose de première pierre du futur hôpital de la Ville de Luxembourg.

Dans la cour de l'abbaye d'Echternach, l'ensemble « Quatuor Vocal du Luxembourg » donne un concert.

17 juillet : Au Carrefour à Luxembourg, l'Association Luxembourgeoise des Universitaires Catholiques invite à la conférence faite par le Père Mario von Galli sur le sujet : « Ein Versuch ehrlich zu glauben ».

A Luxembourg, l'ensemble « School Band and Chorus of America » donne un concert.

- 18 juillet : A Wiltz, dans le cadre du Festival international de théâtre en plein air, est présentée la pièce « Prinz Friedrich von Homburg » de Heinrich von Kleist.
- 20 juillet : A Nospelt débute la « Quinzaine de la Poterie et de la Céramique ».
- 24 juillet : Au Cloître des Trinitaires à Vianden a lieu un récital poétique avec la participation d'Anise Koltz, Nic. Weber et Claude Conter.
- 25 juillet : A Mondorf-les-Bains, le « Trio ad Artem » donne un concert de musique de chambre.
- 26 juillet : A Wiltz, dans le cadre du Festival international de théâtre en plein air, les « Ballets de Wallonie » donnent une représentation.
- 28 juillet : A la Chambre de Commerce à Luxembourg, à l'occasion de la séance d'ouverture de la session 1969 de l'Université Internationale de Sciences Comparées, M. Gaston Fedou, Président du Tribunal pour Enfants de Paris, parle sur le sujet suivant : « Le magistrat de la jeunesse et la détention préventive des mineurs ».
- 31 juillet : Au Cloître des Trinitaires à Vianden, le « Quintette Luxembourgeois » donne un concert.



1 octobre 1969



SOMMAIRE

1) Sommaire (titre, crédits et dédicaces)	2
2) Discours de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre des Finances, à l'Assemblée Annuelle de l'Université Internationale à Wiltz	4
3) Discours de Monsieur Jean-Marie Tillier, Ministre des Affaires Étrangères, à l'Assemblée Annuelle de l'Université Internationale	6
4) Texte officiel de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement	10
5) Le Projet de Budget de l'État pour 1970	14
6) Introduction de la TVA au Grand-Duché	16
7) Le 20 ^e Anniversaire de la Libération du Grand-Duché	17
8) Le Grand-Duché de Luxembourg en 1969-1970	18
9) Nouvelles de la Zone Frontalière	20
10) Le Canal de Luxembourg (travaux de maintenance)	22
11) Nouvelles Diverses	24
12) Le 20 ^e Anniversaire de la Libération du Grand-Duché	25